

**REVUE**  
**DE BRETAGNE**  
**ET DE VENDÉE**

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud**

**VINGT-QUATRIÈME ANNÉE**

**CINQUIÈME SÉRIE. — TOME VII**

(TOME XLVII DE LA COLLECTION)

*3<sup>e</sup> Livraison. — Mars 1880.*



**NANTES**

**BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.**

**1880**

## TABLE DES ARTICLES

	<i>Pages</i>
I. LES MARINS BRETONS. — JACQUES CASSARD (1679-1740), par M. <i>S. de la Nicollière-Teijeiro</i> .....	169
II. DOCUMENTS INÉDITS SUR LA RÉVOLUTION. — LA MUNICIPALITÉ DE LUÇON, DE DÉCEMBRE 1788 A JANVIER 1796 (fin), par M. l' <i>abbé du Tressay</i> .....	189
III. SŒUR DENISE, récit en vers (fin), par M. <i>Raymond du Doré</i> .....	200
IV. UN COMPLICE DE CARRIER. — LE PATRIOTE D'HÉRON (suite), par M. <i>L. de la Sicotière</i> .....	224
V. LES BÉNÉDICTINS BRETONS, D'APRÈS LEUR CORRESPONDANCE HISTORIQUE, par M. <i>Arthur de la Borderie</i> .....	235
VI. NOTICES ET COMPTES RENDUS. — <i>Les Noyades de Nantes</i> , de M. <i>Alfred Lallié</i> , par M. <i>Eugène de la Gournerie</i> .....	248

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration de la *Revue de Bretagne et de Vendée* doit être adressé, *franc de port*, à M. ÉMILE GRIMAUD, Secrétaire de la Rédaction, place du Commerce, 4, à Nantes.

## LES MARINS BRETONS

# JACQUES CASSARD

1679-1740

Plus que jamais, surtout à notre époque, les villes tiennent à honneur de célébrer l'anniversaire de la naissance de ceux de leurs enfants dont elles sont fières et dont elles ont à cœur de perpétuer la mémoire et le souvenir.

Nantes, la grande métropole de l'Ouest, n'a point encore eu l'occasion de solenniser une de ces dates mémorables; non pas que les hommes éminents lui fassent défaut, non pas qu'elle soit oubliée, mais plutôt parce que les circonstances ne se sont pas présentées. Soyons donc heureux de voir une société française, nouvellement fondée, nous fournir, en venant tenir ses assises dans nos murs, l'occasion de noter, par quelques lignes insuffisantes et bien pâles, le deuxième centenaire de Jacques Cassard, de Jacques Cassard le brave marin, l'honnête homme, l'ardent et dévoué patriote, dont le nom, entouré de la double auréole de la gloire et du malheur, est sans contredit celui de la plus belle, de la plus populaire de toutes les illustrations nantaises.

Nos remerciements bien sincères à cette Société pour son aimable pensée et sa généreuse initiative. En inscrivant ce beau nom de Cassard sur son programme, elle a fait preuve de bon goût, a

su acquérir droit de cité et mériter la profonde sympathie des Nantais <sup>1</sup>.

## I

La place de Nantes a toujours joui dans le monde entier d'une estime profonde, en raison de la loyauté qu'elle apportait dans ses relations commerciales et de la probité bien connue de ses négociants. C'est du sein même de cette classe laborieuse et honorable des *marchands à la Fosse*, c'est-à-dire des armateurs, que sortait Jacques Cassard, né le 30 septembre 1679, baptisé le 2 octobre dans la vieille église de Saint-Nicolas <sup>2</sup>. Son père, modeste commerçant, habitait sur la Fosse une petite maison, située près de la rue de la Verrerie actuelle, disparue vers 1750 ; sa mère, issue d'une ancienne famille de gabarriers, dont le père et les frères étaient arrivés par leur travail et leur économie à posséder plusieurs bâtiments, mit au monde au moins douze enfants ; Jacques fut le huitième.

Ses premières années, sur lesquelles nous n'avons aucun détail, s'écoulèrent ainsi sur les rives du beau fleuve de la Loire. Non loin de la demeure paternelle se dressaient les chantiers de construc-

<sup>1</sup> Au mois d'août 1879 la société littéraire *la Pomme* mit au concours l'éloge de Cassard, pour la séance qu'elle devait tenir à Nantes le 4 octobre suivant. Diverses circonstances firent plusieurs fois reculer cette date. Enfin, M. Monselet, président, annonçant qu'en présence de l'inclémence de la température, le concours littéraire n'avait pu avoir lieu à Nantes, comme le comportait le programme. L'ouverture des enveloppes contenant les noms des lauréats avait lieu à Paris, en séance publique, le dimanche 14 décembre, et les prix étaient distribués le mercredi 17.

Huit discours sur Cassard ont été adressés au jury. Cassard est le hardi corsaire nantais, l'homme de mer qui excitait le plus l'admiration de Duguay-Trouin. Son éloge a été tracé avec une grande sûreté d'informations par M. de la Nicollière-Teijeiro, qui était aux premières places pour cela. C'est à lui que l'on doit la date exacte de la naissance de Jacques Cassard. Le deuxième prix (*médaille de vermeil*) a été remporté par M. Ernest Marquer, lieutenant de vaisseau à Lorient.

Tels sont les termes du rapport du président. Cette citation était nécessaire pour expliquer les premières lignes de cet article et les motifs qui ont donné lieu à l'éloge du vaillant marin.

<sup>2</sup> *Documents inédits. — Jacques Cassard, capitaine de vaisseau, sa naissance, sa famille. Notes généalogiques*, par S. de la Nicollière-Teijeiro. — Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1876. In-8°, 24 pp.

tions, alors fort actifs. Là aussi, les navires de toutes les parties du globe venaient échanger leurs denrées contre les produits du sol breton, tandis que les équipages cosmopolites, espagnols, hollandais, norvégiens, irlandais, danois ou portugais, faisaient entendre les idiomes les plus variés, animant le riant paysage de leurs costumes bigarrés et pittoresques.

Bercé, en quelque sorte, aux siffiements harmonieux de la brise se jouant dans les cordages, sans cesse en contact avec les matelots, sa jeune imagination se développa rapidement aux récits des émouvants épisodes qu'il entendait raconter chaque jour. D'instinct, l'enfant se sentait entraîné à embrasser l'aventureuse carrière du marin, vers laquelle le portaient d'ailleurs les traditions de sa famille et ses merveilleuses aptitudes. Un de ses oncles à la mode de Bretagne, vicaire de la paroisse de Saint-Nicolas, dut sans doute lui servir de professeur. A onze ans, en 1690, Jacques écrivait fort régulièrement son nom, sur les registres de baptême, en attendant que sa main ferme et hardie traçât cette magnifique signature, qui révèle son énergie et son mâle courage, et que beaucoup de calligraphes modernes n'imiteraient pas dans sa remarquable correction <sup>1</sup>.

Cassard perdit son père en 1693, ayant à peine quatorze ans. Il dut vers cette époque accomplir son apprentissage de la mer sous les ordres de son beau-frère, Pierre Mézard, mari de sa sœur aînée.

En janvier 1697, Cassard est embarqué à Brest sur la flotte de M. le baron de Pointis, chargé d'une expédition dans l'Amérique méridionale. A l'attaque de la ville de Carthagène, défendue par une formidable ceinture de bouches à feu, le chef d'escadre confie au jeune novice de dix-sept ans « le soin de faire lancer les bombes : il s'en acquitta si bien qu'en peu de temps le feu des ennemis se ralentit <sup>2</sup>. »

Les mathématiques, personne ne l'ignore, sont indispensables au marin, et plus nécessaires encore à l'artilleur. Tout en faisant la

<sup>1</sup> Arch. municip. Registres de la paroisse de Saint-Nicolas. — Il y a d'assez grands rapports entre les signatures de l'abbé Nicolas Cassard et de Jacques.

<sup>2</sup> *Vie du capitaine Cassard*, par Richer. Paris, 1785, p. 13.

part de l'adresse et du sang-froid, il est impossible de ne pas rendre hommage aux connaissances spéciales et exceptionnelles du jeune Nantais, honoré d'une mission périlleuse et difficile, de préférence aux officiers expérimentés et aux hommes d'élite de l'armée française. « Dans cette importante expédition, Cassard fit des prodiges « de valeur. Il se mit à la tête des flibustiers, et les força eux-mêmes à admirer son courage. Lorsque M. de Pointis rendit « compte à la cour de la prise de Carthagène, il fit un éloge distingué de Cassard <sup>1</sup>. »

La paix qui suivit immédiatement la rentrée de l'escadre victorieuse, rendit notre marin à l'obscurité, et ne lui permit pas de recueillir les avantages qu'il devait attendre de sa brillante conduite. Il profita de ces loisirs pour se perfectionner dans l'étude des sciences nautiques, en commandant, à un âge où les jeunes gens débutent, les navires longs-courriers de son beau-frère Drouard, mari de sa seconde sœur. Capitaine à dix-neuf ans, lorsque la plupart des officiers de commerce n'obtenaient leurs lettres qu'à trente et trente-cinq ans, voilà ce qu'était Cassard, grâce à son énergie, à son intelligence, à ses études.

Par un de ces jeux singuliers du hasard, le navire de Nantes qu'il montait, était le *Laurier*, symbolique emblème de ses futurs succès <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Vie du capitaine Cassard*, par Richer, p. 21.

On désignait sous le nom de flibuste et de flibustiers, une association d'aventuriers de toutes les nations européennes, dans laquelle cependant dominait l'élément français. Établis dans l'île de Saint-Christophe, ces pirates indomptables ravageaient les côtes de l'Amérique et attaquaient indistinctement tous les navires qu'ils rencontraient. Chassés par les Espagnols, auxquels ils vouèrent une haine implacable, ils se retirèrent à Saint-Domingue et enfin à l'île de la Tortue. Souvent la France, pour ses expéditions lointaines, les employa à prix d'argent, comme troupes auxiliaires, et eut lieu de se louer de leur intrépidité, que dépassait néanmoins parfois leur ardeur au pillage. Avant l'arrivée du baron de Pointis, M. du Casse, gouverneur de Saint-Domingue, avait enrôlé 4,200 de ces hommes, qui applaudirent le jeune novice placé à leur tête pour l'attaque de Carthagène, témoignage non suspect rendu à sa bravoure.

<sup>2</sup> Administration de la Marine du port de Nantes; rôles d'équipages, registre 4, p. 182.

## II

En 1702 la guerre de la succession éclate. Jean Bart meurt inopinément, et, tandis que Duguay-Trouin ajoute à sa gloire, déjà pourtant si grande, un autre Breton peu à peu surgit, grandit, s'élève et prend place aux côtés de son aîné, dans cette éblouissante pléiade d'hommes distingués, qui illustrent les contrées de la marine française, sous la brillante période du règne de Louis XIV. Saint-Malo, Nantes, les vieilles cités « de la duché de Bretagne » tressaillent d'allégresse et de noble fierté aux échos qui, presque chaque jour, rapportent au loin les exploits homériques accomplis par leurs enfants valeureux.

Pendant trois ans, de 1702 à 1705, le silence se fait autour de notre marin. Commandant en sous ordre, il se prépare, apprend, s'exerce à la lutte, développe son expérience et acquiert un sang-froid contre lequel viendront s'éteindre et les dangers et le nombre des ennemis. Tout à coup en 1705, comme une scintillante étoile qui perce l'obscurité, simple corsaire, il sillonne la Manche et les côtes d'Angleterre; puis, au milieu de cette foule d'armateurs qui infligent à l'ennemi des pertes immenses, Brest, Dunkerque, Saint-Malo, Nantes, acclament l'intrépide Cassard <sup>1</sup>. Sa réputation de

<sup>1</sup> On disait alors *armateur*, dénomination bien plus exacte que celle de *corsaire*, qui déjà commençait à être employée, et le fut définitivement, à la suite des guerres de 1744, 1755 et 1778. Corsaire, pour nombre de personnes, est synonyme de pirate, forban, écumeur de mer. Égarées par cette fausse interprétation, elles ne font aucune différence entre les braves officiers qui accomplirent des merveilles de courage et d'audace, et les ignobles pillards, qui fondaient à l'improviste sur les bâtiments désarmés et les enlevaient sans coup férir, et sans courir le moindre danger.

Il n'est plus permis de confondre la course, qui évidemment a pu donner lieu à des abus, avec la piraterie. Jean Bart, Tourville, le comte de Forbin, le capitaine Paul, baron de la Garde, Duguay-Trouin, Cassard, J.-J. Fourmentin, baron Bucaïlle, Surcouf et tant d'autres, n'ont rien de commun avec les vils brigands auxquels on essaie parfois de les assimiler, par suite d'idées préconçues ou faute de connaître un peu l'histoire.

C'est un fait digne de remarque, que la plupart de nos grands hommes de mer se sont formés dans la marine marchande. L'amiral Hawke, l'un des officiers géné-

courage, d'habileté, monte encore. Bientôt le grand roi l'appelle à Versailles, le félicite et lui fait donner, avec le grade de lieutenant de frégate, un vieux bâtiment, sur lequel il vole à de glorieux combats.

Le fils du modeste marchand à la Fosse a vu constamment la fortune lui sourire. Ses prises riches et nombreuses lui permettent de se reposer, de venir goûter dans sa ville natale une existence opulente, entouré de l'affection de ses sœurs aimantes et dévouées, de se créer une famille, un intérieur heureux et paisible. Ces considérations égoïstes n'ont aucune valeur à ses yeux.

À la suite du fatal hiver de 1709, la famine désole la Provence; Marseille subit les dures étreintes de la faim, sa population décimée demande en vain du pain : les Anglais tiennent la Méditerranée. Le ministre de Pontchartrain envoie Cassard à Toulon, avec mission d'armer, mais à ses propres frais, deux vaisseaux, dans un état de délabrement complet, que le roi accorde au brave capitaine<sup>1</sup>. Pendant cette opération, des marchands, subjugués par le renom qui l'a précédé à cette extrémité de la France, le supplient de vouloir bien les protéger. « Mes enfants, leur dit-il, je suis flatté de la confiance que vous avez en moi; mais, si les ennemis m'attaquent avec

raux les plus distingués de la marine d'Angleterre, le vainqueur du maréchal de Conflans en 1759, disait à un prisonnier français : « Jamais en France vous n'aurez de marine, tant que vous croirez qu'il y a du déshonneur à servir sur les vaisseaux marchands. Je n'étais pas né pour être matelot, ajouta-t-il, et cependant je me suis fait matelot pour apprendre la manœuvre. »

De tous les ports français s'élèvent, en ce moment, des plaintes et des protestations contre l'état d'abandon et de souffrance dans lequel est tombée la marine marchande. Cependant sans elle pas de recrutement possible pour la marine du gouvernement. Indépendamment de l'appréciation de l'amiral Hawke, les faits de toutes les époques sont là pour le démontrer d'une façon indiscutable. Ce sont ses intrépides capitaines qui par leurs prises ont un peu contrebalancé les désastreux résultats des cruelles défaites infligées à nos flottes. La course a été abolie par le traité de 1856. Est-ce un bien? est-ce un mal? Les avis sont partagés; mais ceci nous entraînerait trop loin.

<sup>1</sup> C'est Louis XIV qui introduisit l'usage de céder aux particuliers les vaisseaux de l'État pour faire la course. Ces bâtiments pourrissaient dans les ports, et, par suite de l'abandon et de l'incurie dont ils étaient l'objet, entraînaient souvent les concessionnaires à des réparations fort onéreuses.

« des forces supérieures, je succomberai, et j'aurai la douleur de voir enlever vos vaisseaux. Croyez-moi, attendez une escorte plus considérable. — Nos vaisseaux, répliquent les solliciteurs, seront en sûreté, lorsque monsieur Cassard les escortera<sup>1</sup>. »

Ces nobles paroles, d'une simplicité vraiment antique, ne révèlent-elles pas la grande âme du marin courageux, prévoyant le danger, le regardant en face sans faiblesse et sans crainte, prêt à mourir esclave de son devoir, de son honneur, et digne de la juste considération dont l'environne son invincible bravoure? Cassard est un des rares officiers de corsaires et de la marine de l'État qui n'essuyèrent pas de revers, et que l'Angleterre ne fit point prisonniers.

Cependant l'administration de la ville de Marseille sollicite du ministre et obtient pour Cassard l'autorisation de convoier les navires qu'elle attend anxieusement. Celui-ci, n'écoutant que la voix de l'humanité, n'hésite pas à sacrifier les bénéfices certains que lui promet sa croisière. Il part, rejoint ces navires qui portent dans leurs flancs la vie de la cité phocéenne, les surveille jour et nuit. Mais voilà que, le 29 avril 1709, la flotte anglaise, forte de quinze vaisseaux, apparaît sous toutes voiles, guettant sa proie.

Au signal de Cassard, les transports passent derrière lui. Bientôt trois vaisseaux anglais arrivent sur l'*Éclatant*, qu'il monte, l'entourent, l'inondent de fer, de feu et de flamme. Admirablement secondé par son équipage, notre brave Nantais, par la sûreté de sa manœuvre, la rapidité de ses évolutions, la direction de son tir, foudroie successivement les ennemis, les brise, les coule, et, après douze heures d'une lutte surhumaine, reste maître du lieu de l'action. La nuit tombe; le convoi est sauvé.

Le lendemain, Cassard est contraint d'entrer au port de Porto-Farina, l'*Éclatant* désemparé et ne pouvant plus tenir la mer. Les Turcs et les Maures, qui des rivages et des hauteurs voisines ont assisté à cette héroïque bataille, font retentir l'air de leurs cris d'allégresse, de leurs acclamations et accueillent l'heureux vain-

<sup>1</sup> Vie du capitaine Cassard, par Richer, p. 24, 25. — Mémoires du temps.

queur en triomphe. « Avec un seul vaisseau il faisait plus qu'une escadre entière », disait Duguay-Trouin. Certes, l'éloge n'est pas exagéré. Il en est de même de l'appréciation de Richer : « Ses exploits militaires paraîtront comme des fables, dans l'éloignement des temps. »

Ses vaisseaux désarmés à Toulon, Cassard, nommé capitaine de brûlot (brevet du 24 juin 1709), se rendit à Marseille pour régler les indemnités qui lui étaient dues, en raison de son droit de convoi et des avances faites. Là, l'attendait une de ces déceptions inouïes qui révoltent toute âme honnête et bouleversent les sentiments des natures généreuses et loyales. Les Musulmans, témoins de ses succès, avaient applaudi sa vaillance ; les représentants de la grande ville outragent sa bonne foi, déversent le mépris et l'injure sur l'homme courageux qui vient d'arracher leurs concitoyens aux horreurs de la famine. Sous le spécieux prétexte qu'il n'avait pas introduit le convoi dans le port de Marseille, la municipalité, par un indigne subterfuge, refusa de l'écouter, et d'admettre ses demandes !... Jetons un voile sur cette triste page, détournons les yeux de cette scandaleuse infamie, qui eut la plus fâcheuse influence sur les destinées de notre brave compatriote.

C'était la première atteinte portée à sa loyauté, à sa confiance sans bornes dans la parole jurée. Hélas ! ce ne fut pas la dernière ! Le plus triste à dire, c'est que jamais il ne put obtenir justice.

En 1710, la disette continue à s'appesantir sur les provinces du Midi. Une flotte de 84 transports, escortée par six vaisseaux de guerre commandés par M. de Feuquières, est étroitement bloquée par une escadre anglaise de huit vaisseaux. La consternation régnait dans Marseille et dans Toulon. Le ministre de la Marine a recours à Cassard. Avec trois bâtiments, d'un tonnage relativement inférieur, il sort de ce dernier port, le 8 novembre, allant une seconde fois exposer sa vie pour l'ingrate cité, et parvient, trompant la vigilance de l'ennemi, à rejoindre le convoi. Le lendemain, deux Anglais, comptant sur leur force imposante, paraissent non loin de la rade

où s'abritent les Français. Cassard les poursuit avec le *Parfait* et le *Sérieux*, les joint, les attaque, les enlève, retourne au convoi, fait lever l'ancre, et arrive triomphant à Toulon, sauvant ainsi ces 84 navires, estimés huit millions. Le grade de capitaine de frégate récompense son audace.

Nous ne le suivrons pas dans ses nombreuses campagnes, qui nous le montrent, ici, traitant d'achats de blés avec l'empereur ottoman, séduit par les bonnes grâces, la franchise des allures du marin ambassadeur ; là, ravitaillant l'armée française du duc de Vendôme en Espagne, toujours généreux, volant où l'humanité le guide, où le patriotisme l'appelle, et toujours aussi servant l'État à ses frais.

En 1712, avec l'aide d'une société dont il est le plus fort actionnaire, il arme une escadre, destinée à ravager les colonies hollandaises, anglaises et portugaises. Les finances sont épuisées. Duguay-Trouin, assisté par les armateurs malouins, ses amis, accomplissait la magnifique campagne de Rio-Janeiro, qui mit le comble à sa renommée ; mais, qui, comme opération lucrative, eut des résultats à peu près nuls ; et il faut lire ce que le comte de Forbin pensait de ces armements, « que le ministre n'auroit employés que pour le service du Roy, et nullement au profit de ceux qui auroient prêté leur argent »<sup>1</sup>, pour bien comprendre le désintéressement de Cassard.

Capitaine de vaisseau à trente-trois ans (décembre 1712), alors que ce haut grade ne s'accordait généralement qu'à des gentilshommes des premières familles du royaume, après de longs et laborieux services, tandis que son entrée dans la marine de l'État datait à peine de cinq ans, il voit les meilleurs officiers solliciter la faveur de combattre sous ses ordres. Là se trouvent MM. de Baudinard, d'Espinay, de Boisrargues, le baron de Moans de Grasse, le baron de la Garde, MM. de Forgues, de Bouteville, de Toiré, d'Héricourt, de Piennes, de Sabran, d'Albert, l'élite de la marine

<sup>1</sup> *Memoires du comte de Forbin, chef d'escadre*. A Amsterdam, 1730, t. II, pp. 334 à 339.

et de la noblesse, rendant ainsi un éclatant hommage au courage et au vrai mérite, toujours respecté dans notre France.

A la tête de trois vaisseaux, quatre frégates et deux bâtiments légers, Cassard quitte la rade de Toulon, le 9 mars 1712. Successivement le fort de la Praya, la ville de Ribera-Grande, colonies portugaises des îles du Cap-Vert, l'île anglaise de Mont-Serrat, la belle colonie hollandaise de Surinam, admirablement fortifiée et défendue, les petites îles de Berbiche et d'Askébé, Saint-Eustache et Curaçao, sont attaqués, enlevés, mis à contribution, et paient une rançon de neuf millions, treize mille cinq cents livres.

Soldat énergique, chef prévoyant, stratéliste habile, l'honnête marin nantais se montre sans cesse à la hauteur de sa mission et de sa difficile entreprise, dont les frais énormes dépassèrent de beaucoup les bénéfices. Mais le but était atteint : terrifiées par la prise de Rio-Janeiro et les campagnes de Cassard, les puissances se décidèrent enfin à demander la paix, ardemment désirée par la France, et qui fut conclue à Utrecht, en avril 1713.

C'est donc à Cassard, et non à Duguay-Trouin, rentré à Brest le 6 juin 1712, que revient l'honneur de clore l'ère navale de la France, sous le règne de Louis XIV.

Ici se place un fait, raconté par Richer avec assez de développement, et que nous ne pouvons passer sous silence.

Peu après sa dernière expédition, Cassard vit arriver à la Martinique une division, commandée par M. <sup>\*\*\*</sup>, chef d'escadre, qui lui remit un ordre d'avoir à le reconnaître comme son supérieur. « Tous les officiers, tous les soldats et matelots murmurèrent de voir qu'on leur ôtait un chef sous le commandement duquel ils avaient fait des prodiges. » Ce procédé, du reste, était aussi injustifiable que peu digne, de la part du ministre, vis-à-vis d'un officier supérieur qui avait droit à tous les éloges et à tous les égards ; mais ce ministre était M. de Pontchartrain.

Les deux escadres réunies mirent à la voile vers la fin de mars 1713. La paix était sur le point d'être signée. Le commandant, qui connaissait la situation et avait l'ordre formel d'éviter à tout prix

un engagement avec les vaisseaux des puissances belligérantes, refusa à Cassard l'autorisation qu'il lui demanda de combattre des bâtiments anglais que la flotte rencontra sur sa route. Aucune explication, aucun détail ne fut donné, à l'appui de cette singulière détermination. Cassard, ignorant complètement l'état des choses et les instructions du ministre, interpréta la défense du commandant, comme inspirée par une trop grande pusillanimité, et répondit, emporté par son bouillant courage : « Partout où je trouverai les ennemis de mon maître, le devoir de les attaquer sera toujours plus fort que des ordres dictés par la lâcheté <sup>1</sup>. »

Dans une circonstance presque identique, Duguay-Trouin, prêt à monter à l'abordage, obéit au signal de son chef, et vient sans hésitation rejoindre la division. Cassard devait s'incliner !... Cependant le cas n'est plus le même. Froissé par cette dépendance outrageante dans laquelle il était placé, justement indigné d'un ordre inexplicable et dont un mot eût révélé la portée, sa réponse n'a plus rien d'étonnant. Il fait appel à ses capitaines, à ses officiers ; « tous le suivent et, quoique beaucoup inférieur en nombre, il disperse la flotte anglaise et prend deux vaisseaux. »

Arrivé à Toulon, Cassard apprit que le chef d'escadre avait informé la cour de sa désobéissance. Le rencontrant un jour sur le port, il l'aborde, met l'épée à la main et le provoque en ces termes : « Voyons si vous savez vous défendre, comme vous savez accuser. » Ses amis accourent, lui expliquent que son antagoniste a fait son devoir en prévenant le gouvernement, avant que l'Angleterre n'eût porté plainte. Cassard se rend aussitôt à ces raisons et la querelle n'eut pas de suite. Mais cette aventure, racontée en haut lieu, lui enleva les récompenses qu'il avait si noblement gagnées, et il n'eut pas la moindre distinction pour sa magnifique campagne. Dans la faute de Cassard, il y a de l'énergie, de la grandeur ; dans la conduite de Pontchartrain et de son protégé, on ne voit que faiblesse et couardise.

Ainsi se termine la carrière active du marin, aussi courte que

<sup>1</sup> Vie du capitaine Cassard, par Richer, p. 93.

brillante. Il est à regretter que des circonstances ultérieures ne lui aient pas permis de déployer sur un champ plus vaste les rares qualités que sa dernière expédition fit entrevoir. Capitaine de corsaire, la sûreté de son coup d'œil, l'habileté de sa manœuvre assurent le succès. Capitaine de frégate, il commande une division. Capitaine de vaisseau, il dirige une escadre, et la France épuisée voit venir à elle les ennemis, frappés au cœur, en apprenant l'anéantissement de leurs colonies, accompli par le redoutable Cassard, auquel rien ne résiste.

### III

Le vaillant homme de mer dont nous venons d'esquisser rapidement les hauts faits, était, répétons-le, avant tout honnête homme, ardent patriote.

De son procès avec la ville de Marseille surgit pour lui une série de mécomptes et de déboires, qui aigrissent son caractère, naturellement bon et serviable. Jamais il ne put obtenir un jugement du parlement d'Aix; et ce déni de justice, cette iniquité officielle, qui nous paraît aujourd'hui incroyable, est parfaitement exacte.

Ainsi que nous l'avons dit, deux fois encore il arma des vaisseaux destinés au transport des grains, si nécessaires aux provinces du Midi. Dans la campagne des Antilles, il était le plus fort actionnaire. Tout son avoir avait été dépensé dans ces coûteux armements; et, quand il revint en 1713, ses appointements, ses frais de table lui étaient dus en entier par le ministre. Lorsqu'il réclama le remboursement de ses avances, il n'obtint que de vagues promesses, d'impitoyables attermoiements. Les caisses de l'État étaient vides; les ministres inconscients avaient, sans se préoccuper des dépenses, compté sur les rentrées que devait nécessairement, disaient-ils, produire l'expédition. Les démarches reitérées de Cassard obsédèrent les puissants du jour. Plutôt que de chercher à le satisfaire, en acquittant une dette sacrée, ils l'éconduisirent, versant par leurs refus systématiques et outrageants le poison du dégoût et de la misanthropie dans ce cœur noble et généreux.

De plus, Cassard avait pour homme d'affaires un caissier infidèle, qui, profitant des embarras de son mandant, ne lui rendit aucun compte des sommes qu'il avait touchées, jugeant plus commode de se les approprier en partie. De sorte qu'entraîné par des procès sans fin, sans cesse renaissants, il usa son activité, dépensa son intelligence à rédiger des mémoires, à poursuivre ses créanciers devant les tribunaux, lassés de ses instances.

Posséder des millions, les sacrifier pour soulager les populations affamées, pour le service de l'État, la gloire de la France, sans compter, sans marchander, et ne pouvoir obtenir le remboursement de ses avances; nouveau Bélisaire, se voir réduit à la maigre pension de demi-solde, presque à la misère; obligé parfois de recourir à ses sœurs, vivant chacune de leur modeste revenu de quinze à dix-huit cents livres de rente, dans la maison paternelle à Nantes; user son intelligence et sa vie à essayer de se faire rendre justice, et ne recevoir que des refus, des rebuffades ou des railleries, telle fut la vie du pauvre officier, de 1713 à 1736.

En 1717, il reçut la croix de Saint-Louis, si souvent méritée, mais sans aucune pension; tardif hommage, pâle rayon de soleil dans cette existence, désormais assombrie et brisée.

« Ses grands talents pour la marine étaient obscurcis par son caractère opiniâtre et farouche: il lui fit perdre le fruit de ses actions. A la cour tout le monde parlait de lui, et lorsqu'il y étoit personne ne le regardoit », dit Richer<sup>1</sup>. « Il avait les défauts qui quelquefois tiennent au courage, un caractère dur et une âme trop inflexible. — Il choqua la cour et la cour le laissa dans l'oubli », ajoute M. Thomas, dans une note de son *Éloge de Duguay-Trouin*<sup>2</sup>. — « L'inflexible et hautain Cassard se couvrait de gloire dans la Méditerranée », reprend le comte de Lapeyrouse-Bonfils<sup>3</sup>. — « Le brave Cassard s'illustra par son courage, mais ne sut pas corriger la rudesse de son caractère », répète à son tour M. A. Lau-

<sup>1</sup> Vie du capitaine Cassard, p. 101.

<sup>2</sup> Œuvres complètes de Thomas; Paris, an X (1802), t. I<sup>er</sup>, p. 135.

<sup>3</sup> Histoire de la marine française, 1845, t. II, p. 112.

rant<sup>1</sup>, l'un des rares historiens nantais qui n'ont pas oublié de citer le nom de leur compatriote.

Le reproche est formel, et nous le croyons exagéré. Dans tous les cas, il ne peut s'appliquer qu'à la vie civile; rien dans la vie militaire ne le justifie. Richer, qui l'articule le premier, devait au moins en adoucir l'expression. La vie militaire de Cassard nous le montre toujours grand, loyal, généreux, dévoué, brave à l'excès, esclave de son devoir. Si son caractère s'aigrit, s'il devient « triste et rêveur », c'est que sa confiance est trahie, sa générosité mécon nue, son dévouement, ses services qui font honte aux ministres, discutés, amoindris, sa dette envers la patrie, audacieusement contestée, comme trop lourde. Des propositions plus ou moins acceptables lui sont faites; il répond: « Je ne veux point que pour me dédommager et me récompenser on me donne les dépouilles du peuple; je demande le remboursement de trois millions que j'ai avancés, et j'ai le droit de les exiger<sup>2</sup>. » Cette formule, assurément peu courtoisane, ressort d'une façon grandiose au milieu des tripotages, des intrigues, des faiblesses de la Régence et du règne de Louis XV. Elle ajoute un nouveau relief à la mâle figure de Cassard et grandit son caractère, à l'égal de ses talents. Fort de son bon droit, il ne daigne pas s'abaisser à quémander les protections; la faveur, en ces temps de faveurs scandaleuses, il n'en veut pas!...

« Le caractère de Cassard était presque cruel, les matelots ne voulaient pas aller avec lui, tant ils étaient rebutés par ses mauvais traitements. Ils n'avaient pas perdu la mémoire de la disette des vivres qu'il leur avait fait souffrir dans toute ses campagnes. Dans sa dernière croisière, il les avait réduits à l'eau pendant longtemps, quoiqu'il eût abordé à Saint-Domingue, où les vins étaient abondants et à bon marché, et qu'il eût promis au commandant du Cap d'en acheter. Il était avare, et se montrait peu sensible aux réprimandes qu'on lui faisait sur sa négligence à

<sup>1</sup> *Histoire de la ville de Nantes et des guerres de la Vendée*, t. I, p. 305.

<sup>2</sup> *Vie du capitaine Cassard*, par Richer, p. 99.

« payer les équipages des vaisseaux avec les produits qu'il avait en mains, et qu'il gardait indéfiniment...<sup>4</sup> »

Le tableau est bien chargé. Vu le nom de l'auteur, l'accusation revêt ici une forme sérieuse qui contriste et par cela même donne à réfléchir. Peut-être sommes-nous téméraire de reproduire ces lignes peu flattées et peu connues à Nantes. Mais, dans un éloge de Cassard, loin d'être pessimiste, nous devons nous montrer optimiste, et, sans manquer aux enseignements de l'histoire, nous attacher à la vérité.

Le dernier trait le plus cruel de ce portrait, « *il était avare* », nous suggéra l'idée de le discuter. Cassard avare!... L'allégation est étrange. C'est prodigue qu'il fallait dire! Prodigue de sa vie pour secourir ses semblables, prodigue de son sang, prodigue de son or pour sa patrie. L'expression dépasse le but; elle détonne, comme la note fausse au milieu d'un harmonieux concert.

Tant qu'au reproche de cruauté et de mauvais traitements envers les équipages, la discipline sur les bâtiments de l'État et les navires de commerce était loin d'être, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qu'elle est aujourd'hui. Quand, sous le second Empire, nous avons vu, en pleine Fosse, un capitaine rouer de coups, assommer, pour ainsi dire, deux matelots qui ne voulaient pas rejoindre son bord, on peut bien passer à Cassard quelques sévices, que nous ne voulons ni excuser ni atténuer, mais qui étaient alors dans les habitudes des capitaines de la marine<sup>5</sup>.

<sup>4</sup> *Guerres maritimes de la France; le port de Toulon*, etc., par M. V. Brun, commissaire de la Marine. — H. Plon, 1861. t. I, p. 134.

<sup>5</sup> Duguay-Trouin avait le même système; car nous lisons dans ses *Mémoires* (Amsterdam, 1741, p. 246): « On a reproché à M. du Guay un peu de dureté dans la discipline militaire. Connoissant combien cette discipline est importante, et craignant trop de ne pas parvenir à son but, peut-être avoit-il tiré un peu au dessus pour l'atteindre. » — M. Thomas, cité plus haut, dit également, en parlant du célèbre Malouin: « Sous lui, la discipline n'était pas seulement sévère, elle était quelquefois fort dure; mais dans cette partie l'excès même est utile... »

Pourquoi ne pas mentionner encore la sévérité du code maritime, dont les peines, entachées de la plus cruelle inhumanité, ont été appliquées jusqu'au commencement de ce siècle?

Pour ce qui est du vin, nous sommes d'un avis complètement opposé à celui de l'auteur. L'exemple frappant de l'abus des boissons que nous fournit le drame du *Fœderis-Arca*, nous dispense d'en citer d'autres<sup>1</sup>. Cassard, en interdisant l'usage du vin ou des liqueurs fortes à ses matelots, agissait en officier prévoyant, en chef intelligent, qui, dans une campagne longue, pénible, difficile, veut avoir tout son monde sous la main, prêt à obéir au premier ordre.

Reste la disette de vivres. Mais celui qui a étudié tant soit peu l'organisation de nos corsaires, le service de notre marine, ne peut s'arrêter longtemps à ce grief. « C'est la soupe qui fait le soldat, » dit un proverbe, plus ou moins moderne. Or Cassard, toujours sur le qui vive, attaquant toujours beaucoup plus fort que lui, avait essentiellement besoin de compter sur ses hommes. Il n'ignorait pas que si le courage attire la confiance, les mauvais traitements poussent à la révolte, la mauvaise nourriture, à la désobéissance, à l'affaiblissement du corps, et déconsidèrent les capitaines. Les matelots, ajoute M. Brun, « ne voulaient pas aller avec lui. » Cette accusation, au fond, assez gratuite, n'est après tout que l'opinion personnelle de l'auteur. En revanche, nous affirmons que les officiers les plus distingués se disputaient l'honneur de servir sous ses ordres.

N'oublions pas surtout que les armements de Cassard se faisaient dans un temps de disette profonde. « Un froid excessif avoit gelé les bleds et les fruits. La misère fit bien trouver des soldats ; mais ils manquèrent de subsistance. La marine abandonnée ne put aller chercher des bleds chez l'étranger, qui au contraire se procurait abondamment ce qui lui manquait. » Ce tableau, tracé par Poncet

<sup>1</sup> Au mois de mai 1864, ce trois-mâts, nolisé par le gouvernement, partit de Cette pour transporter au Mexique une cargaison de vins et de spiritueux. Les matelots, presque tous bretons, bientôt surexcités par l'absorption des liquides qu'ils dérobaient dans la cale, tuent le lieutenant et le capitaine, sabordent le navire, jettent froidement le mousse à la mer, puis se dispersent dans les quatre parties du monde. Bourrelé de remords, un des novices, revenu à Paimbœuf, fit à sa mère l'aveu des scènes de meurtres dont il avait été témoin, et quatre des plus coupables, condamnés à mort, furent exécutés à Brest, le 11 octobre 1866.

de la Grave<sup>2</sup>, n'est-il pas la justification complète de Cassard, réduit par le malheur des temps et l'impossibilité absolue de se procurer des vivres, à rationner ses équipages dès le jour de l'embarquement ? Il le dit lui-même au ministre, dans une lettre de janvier 1712<sup>2</sup> : « Il est très difficile de trouver dans ce pays [Toulon] des salaisons capables de résister aux chaleurs des pays où je dois aller ; et tous les vivres sont, en cette province, d'une grande cherté et fort rares. » Ce n'est donc pas un reproche qu'il mérite ; c'est, au contraire, une difficulté de plus qu'il eut à vaincre.

Préoccupé de ses coûteux armements, des mille détails indispensables pour assurer le succès des périlleuses et délicates missions qui lui étaient confiées, il ne prit pas assez de précautions dans ses engagements, ne s'attacha pas assez à régulariser ses conventions et ses comptes. Il ne pouvait être, à la fois, au chantier, au navire, au comptoir. Il négligea trop ce dernier. Ce fut une faute sans doute : le négociant doit avoir ses livres et ses comptes en règle ! Mais cette négligence, commise lorsqu'on a la France en face de soi, ne devient-elle pas un éloge et une preuve de patriotisme ?...

Cassard eut des défauts, nous ne cherchons pas à le nier ; nous désirons les atténuer, au lieu de les voir exagérer. Dans la première partie de sa vie, il déploya les plus brillantes qualités ; les chagrins qui empoisonnèrent la seconde, firent naître ou ressortir ces défauts, amplement effacés, du reste, par les nobles aspirations de son cœur. Plaignons-le de ses amères souffrances, ne l'accusons pas. C'est une douleur, un regret, que la France doit expier en tressant une couronne plus belle au brave marin, au serviteur dévoué qu'elle laissa ainsi abreuver de dégoûts, de misère et d'ennuis.

Au commencement de l'année 1736, Cassard obtint une audience du cardinal de Fleury, ministre tout-puissant. Dans cette entrevue que se passa-t-il ?... Les mémoires du temps sont muets à cet

<sup>1</sup> *Précis historique de la marine royale de France*. Paris, 1781, t. II, p. 165.

<sup>2</sup> Lettre autographe de Cassard, collection Th. Dobrée.

égard, les détails manquent. Toutefois le caractère bien connu du ministre, ami de la paix à tout prix, sa parcimonieuse préoccupation de remplir les coffres de l'État, toujours vides, laissent supposer ce qui eut lieu dans cette dernière tentative, suprême espérance du malheureux marin. Froissé par les fins de non-recevoir, par la morgue ou les dédains du ministre, Cassard s'oublia. Il eut tort, assurément. Mais le cardinal-ministre, en plaçant dans ce cas désespéré le pauvre solliciteur, n'est-il pas plus blâmable encore?... C'est là une bien grave responsabilité devant l'histoire; responsabilité qu'il augmenta en faisant jeter, sans pitié, sans merci, l'infortuné créancier de la France dans une prison d'État. Sa voix montait trop haut, il fallait l'étouffer!...

Renfermé sous les sombres murailles du château de Ham, Cassard, oublié, séquestré, agonisa pendant quatre ans. Pour donner un semblant de raison à cette monstrueuse iniquité, pour justifier, au moins en apparence, cet injustifiable abus de pouvoir, le ministre fit répandre le bruit qu'il était « tombé en démence. » Mais rien ne vient appuyer ce prétexte mensonger, contre lequel nous croyons devoir protester de la manière la plus absolue; et les lettres de cachet, muettes à cet égard, fournissent elles-mêmes l'un des plus sérieux démentis que nous opposons à cette fausse allégation. Enfin, le 21 janvier 1740, mourait dans le plus complet abandon cet homme, recommandable à tant de titres, « né avec le plus grand génie pour la mer, et qui n'avait pas moins d'intrépidité que de talent ». »

Cassard, disons-le, est une des rares exceptions de notre histoire. Ses deux émules, Jean Bart et Duguay-Trouin, anoblis, riches, élevés au comble des honneurs, jouirent en paix des récompenses noblement acquises. En lisant les considérants de leurs lettres de noblesse, dans lesquels sont relatés des exploits d'une audace surprenante, mais auxquels ne le cèdent en rien ceux de notre brave Nantais, nous ne pouvons que regretter qu'il ne lui ait pas été concédé de lettres patentes. Sur ces lettres, en effet, et avant les

\* *Éloge de Duguay-Trouin*, par Thomas; note sur Cassard, p. 134.

héroïques faits de guerre qui illustrèrent ces trois marins, celles de Jacques Cassard eussent enseigné, de plus, aux générations futures à pratiquer l'humanité envers la souffrance, l'abnégation, le désintéressement pour la patrie.

#### IV

Cassard ne fut jamais marié, malgré l'assertion de plusieurs romanciers feuilletonistes, et même d'un ou deux historiens. Quatre de ses sœurs vivaient encore à l'époque de sa mort: 1<sup>o</sup> Marguerite, épouse de Jean Drouard, son cousin-germain, dont descendaient François Drouet, juge-consul en 1785, et député du commerce de Nantes à Paris, les Darrèche et les Wlieghe, négociants; 2<sup>o</sup> Isabelle; 3<sup>o</sup> Marie; 4<sup>o</sup> Renée Cassard, mortes filles.

René Cassard, embarqué en qualité de second sur la frégate la *Blonde*, dans l'expédition du fameux Thurot, sur les côtes d'Irlande, en 1759, perdit un œil dans le combat où ce brave corsaire fut tué. Il avait déjà reçu deux blessures, sur la frégate la *Terpsichore*. Il obtint une pension de 400 livres sur les invalides de la marine, et dans sa demande se dit « neveu du feu sieur Cassard, capitaine de vaisseau, dont la mémoire est en recommandation dans la marine. » Toutefois il ne pouvait être que le neveu à la mode de Bretagne, c'est-à-dire, issu d'un frère ou même d'un cousin-germain de Guillaume, père de Jacques. Sa descendance subsiste encore, croyons-nous, aux environs de la Marne (Loire-Inférieure), dans les arrière-petits-enfants de Jean-René Cassard, veuf de Jeanne Noeau, mort à Macheoul, le 8 novembre 1842, âgé de 86 ans.

La branche aînée de la famille Cassard, représentée à Rennes, au siècle dernier, par deux procureurs au parlement de Bretagne, François Cassard, et son fils François-Marie, et à Nantes par « noble maître Jean-Baptiste Cassard, régent de la faculté de médecine en l'Université de Nantes, ancien recteur de l'Université en 1728 », s'est fondue dans la famille de M. Le Houx de la Bernardière, par le mariage de ce dernier avec Marie-Thérèse-Henriette Cassard,

aïeux du docteur Le Houx, notre condisciple, ancien président de la Société académique de Nantes <sup>1</sup>.

Depuis longtemps nous étudions cette grande figure. Ces lignes, bien imparfaites, rappellent les traits principaux qui permettent de présenter le caractère et la vie de Cassard sous un jour nouveau, et de rendre un hommage tardif, mais juste et sincère, au marin trop longtemps méconnu, et si digne cependant de l'estime de tous les cœurs jaloux des gloires de la France.

En terminant, nous ne saurions mieux faire que de citer le charmant épisode, dans lequel Duguay-Trouin, qui se connaissait en courage, joue un si beau rôle. A lui de dire le dernier mot sur notre Cassard, son ami.

C'était en 1733 ; la guerre semblait imminente avec l'Angleterre. Chacun courait à Versailles solliciter un commandement. Les vastes salles resplendissaient de brillants uniformes, chamarrés d'or. Dans un angle, loin de la foule bruyante, un homme mal vêtu se tenait, triste, isolé, rêveur. Duguay-Trouin, fort entouré, l'aperçoit, quitte subitement généraux, seigneurs, gentilshommes surpris, s'avance vers le pauvre abandonné, lui prend les mains, l'embrasse et le présente avec orgueil aux courtisans : « Vous ne connoissez pas cet homme, messieurs ? Tant pis pour vous ! C'est le plus grand homme de mer que la France ait à présent : c'est Cassard ! » Je donnerois toutes les actions de ma vie pour une des siennes. « Il n'est pas connu ici, mais il est craint et redouté chez les Portuguais, chez les Anglois, chez les Hollandois, dont il a ravagé les possessions en Afrique et en Amérique. Avec un seul vaisseau il « faisait plus qu'une escadre entière. »

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

<sup>1</sup> Arch. municip. de la ville de Nantes. — Registres de l'état civil de Rennes et de Nantes. — Titres de famille.

DOCUMENTS INÉDITS SUR LA RÉVOLUTION

LA MUNICIPALITÉ DE LUÇON

DE DÉCEMBRE 1788 A JANVIER 1796

C'était ainsi qu'agissaient les modérés de la République : ils ne reculaient pas devant la violation de la propriété. Les exaltés, eux, ne respectaient ni la propriété, ni la vie, et les municipaux s'étonnaient ensuite de ce qu'il se trouvât des soldats vendéens qui usassent de représailles ! Notons bien aussi que, outre les ennemis qui les combattaient en face, les Vendéens avaient à redouter les faux frères, qui les trahissaient. Des guides perfides, profitant de la connaissance qu'ils avaient du pays, conduisaient les colonnes républicaines là où elles pouvaient surprendre des guerriers sans défiance, souvent des hommes sans armes ou des femmes, des enfants, que ni leur sexe ni leur âge ne soustrayaient aux outrages et à la mort. Pour l'espion de la République, ni les liens de l'amitié, ni ceux du sang n'étaient sacrés : sa qualité de Vendéen ne faisait que le rendre plus redoutable pour les Vendéens, ses frères. Doit-on s'étonner beaucoup que les royalistes cherchassent à se débarrasser de gens qui employaient les moyens les plus odieux pour les livrer

\* Voir la livraison de février 1880, pp. 149-157.

à la mort ? Enfin, dans la guerre de la Vendée, comme dans toutes les guerres, à côté des soldats, il y avait les pillards, qui n'avaient d'autre mobile que le désir de faire du butin, fût-ce par les voies les plus criminelles. Entre l'armée républicaine et l'armée vendéenne existait cette différence que, dans la première, les massacres, les incendies et les vols étaient ordonnés par les chefs et par le gouvernement lui-même, tandis que, dans la seconde, ils étaient défendus en principe et sévèrement réprimés. « Je ne tuons, ni ne volons, » disait Modeste Boursier.

Le 5 fructidor, la municipalité écrivit au Département une lettre dans laquelle elle lui dit que, par suite de la suppression du poste des Moutiers-les-Mauxfaits, la Plaine était ouverte aux bandes du Bocage, dont quelques-unes avaient pénétré jusqu'à l'Aiguillon-sur-Mer, et n'avaient été arrêtées dans leur marche en avant que par le passage du Braud. Elles s'étaient emparées d'un certain nombre de chevaux et de bêtes à cornes, avaient tué des volontaires occupés à couper les blés et égorgé des citoyens dans leurs maisons. Ces bandes qui s'avançaient ainsi, très probablement sans ordre des officiers supérieurs et peut-être sans chefs reconnus par les généraux, inspièrent des craintes, non seulement aux patriotes, mais encore aux hommes paisibles. A en juger par la physionomie que leur prête le crayon sans doute partial des municipaux de Luçon, c'étaient plutôt des maraudeurs que des soldats. La ville de Luçon avait d'autant plus à craindre, qu'on avait enlevé aux habitants toutes leurs armes.

« La plupart des volontaires sont sans armes, disaient les municipaux. On a désarmé toutes les communes de la Vendée, et nous osons encore demander hautement ce que sont devenus nos fusils, surtout nos fusils de chasse à deux coups. Que n'en arme-t-on nos volontaires, que l'on expose tous les jours impunément à la fureur de l'ennemi ? Par exemple à Bessay, au camp, plus de 2,000 hommes, à peu près 500 fusils. Les autres postes sont dans la même proportion. Où les brigands trouvent-ils les leurs ? Qui leur donne des munitions de guerre, des vivres, etc. ? Tous problèmes à résoudre, et qui nous paraissent des mystères. »

Les paysans vendéens, à qui leurs seigneurs laissaient la faculté de tuer du gibier tout à leur aise, avaient commencé la guerre avec leurs

fusils et leurs munitions de chasse, et l'avaient continuée avec les armes qu'ils avaient prises sur l'ennemi et celles qui leur étaient venues d'Angleterre. Les républicains de Luçon s'étaient innocemment laissé désarmer par les républicains de la représentation nationale et de l'armée, leurs amis. Leurs beaux fusils à deux coups, avec lesquels ils abattaient naguère les cailles et les perdrix de la Plaine, sans que la féodalité y dit mot, étaient partis on ne savait où. Ils étaient réduits à attendre, sans espoir de défense, des ennemis à qui ils avaient fait beaucoup de mal et des malfaiteurs qui, sans préférence politique, profitaient de toutes les occasions pour piller. Ils en furent heureusement quittes pour la peur, et les gens du Bocage, auxquels ils enlevaient sans scrupule leurs fourrages et leurs blés, ne leur rendirent pas la pareille. C'était l'usage, même parmi les républicains modérés, d'excuser facilement les excès commis contre les royalistes, souvent de s'y prêter, tout en affectant un grand sentimentalisme, et de jeter des cris d'oies du Capitole dès qu'un péril les menaçait. Où es-tu, Manlius ? Les bourgeois de Luçon sont sans armes, la République est en danger.

Le 10 vendémiaire an III, une nouvelle alerte agita les esprits. Le courrier, qui faisait le service entre Sainte-Hermine, Luçon et Les Sables, fut arrêté, à une heure après midi, auprès du château de la Brunière, commune du Givre, par des cavaliers vendéens. Ces cavaliers avaient pour chef Delaunay, qui avait servi dans la cavalerie dite Bordelaise, et commandait maintenant le corps de cavalerie vendéenne dit de Saint-Pol. La voiture du courrier était escortée par quatre chasseurs du 8<sup>e</sup> régiment. Ces chasseurs furent obligés, malgré leurs efforts, de « couper les traits de la voiture, de la laisser là, » sur la route, et de s'enfuir avec le conducteur. Dans la voiture se trouvaient un homme et une femme. Cette femme, nommée Fortin, était épouse d'un menuisier de Luçon. A son retour, elle déclara, dans une dénonciation signée de sa main, que les cavaliers vendéens lui avaient enlevé son portefeuille, un paquet d'effets et ses bagues ; qu'ils l'avaient menacée de mort, mais qu'elle avait été sauvée par Delaunay, qui lui avait parlé en ces termes : « Va dire à tes bleus

que Delaunay, commandant de la cavalerie de Saint-Pol, l'a sauvé la vie; que je les attends. » Il lui demanda si c'était Michel qui conduisait lui-même la voiture et, sur la réponse affirmative qu'elle lui fit, Delaunay répartit : « Ah ! le b... , nous l'aurons bien ! » Suit la dénonciation des chasseurs, qui tous ont signé, ainsi que la femme Fortin, tant il est vrai que, dans les classes populaires de la France, l'art de la calligraphie date d'avant la Révolution, quoi qu'en disent quelques-uns. Bien que tout ne soit pas à louer dans la conduite des hommes composant la bande de Delaunay, ils eurent, du moins, le mérite de laisser la vie sauve à leurs prisonniers, contrairement à ce qui se pratiquait d'ordinaire parmi leurs ennemis.

Un poste de soldats républicains fut établi au Givre.

Mais qu'arriva-t-il ? Les soldats de la République dévastèrent le pays qu'ils étaient censés protéger.

Le 4 brumaire, les membres du comité des subsistances militaires écrivirent aux représentants pour porter ce fait à leur connaissance :

« Ce n'est qu'avec peine, Représentants, que nous sommes forcés de vous dévoiler les nouvelles incendies (sic) qui se commettent près de nous. On ne se contente pas de l'incendie des maisons, on y ajoute celle des grains. Il est donc encore des Robespierre, des Turreau, des Huché ! Lisez les pièces ci-jointes; vous ne pourrez que frémir d'horreur, surtout lorsque vous saurez que ces incendies se sont passés au Givre, près la Brunière, poste que vous avez été visiter; nous réclamons, au nom de la loi, de l'humanité, de la justice, la réparation prompte du nouvel outrage fait à la liberté. Nous en prévenons le Comité de Salut public et en particulier Mégnien, représentant du département de la Vendée. »

Le même jour, le maire de Luçon, Maigre, écrivait au général Travot, qui avait été appelé au commandement de la division de Luçon, pour l'inviter à se rendre sur le champ dans sa ville. Il avait, disait-il, à lui communiquer des objets de la plus haute importance et à prendre avec lui des éclaircissements.

Nouveau sujet d'angoisses ! les municipaux de Luçon étaient encore une fois dénoncés comme trop favorables aux ennemis de la

République. Ils s'en plaignirent, par la lettre suivante, au Comité révolutionnaire de Fontenay :

« Nous sommes sensibles, citoyens, à l'intérêt que vous prenez à la commune de Luçon. Quoique la réputation des patriotes luçonnais soit au-dessus des propos calomnieux du nommé Robert, nous nous proposons cependant de le poursuivre devant les tribunaux, afin de le forcer à rendre justice à une commune qui n'a cessé de lutter pour la Révolution contre les contre-révolutionnaires. Il ne nous sera pas difficile de prouver la lâcheté du dit Robert, dans quelques actions où nous l'avons vu; le terrorisme de ce lâche, qui criait publiquement dans notre Société populaire qu'il fallait massacrer les vieillards, les femmes et les enfants dans la Vendée; ses bassesses et ses flatteries auprès des ennemis jurés de notre malheureux pays, et enfin son commerce avec Huché et d'autres scélérats de son espèce. La vérité percera et la calomnie tombera d'elle-même.

Signé : MAIGRE, maire.

POUDRA, secrétaire. »

La cathédrale, après avoir porté le nom de temple de la Raison, portait celui de temple de l'Être suprême. On y célébrait, avec une piété toute républicaine, les fêtes de la Nation. Mais voilà qu'un jour, un officier, pris de vin, scandalisa fortement la dévote assistance, en interrompant, par des propos malséants, les prêtres laïques de la Révolution, « pendant la lecture des lois et instructions relatives à la fête du jour. »

Il paraît que le baldaquin du grand autel qu'on avait laissé en place, l'offusquait et faisait l'objet de ses récriminations. Le conseil général de la commune dénonça le sacrilège au commandant de la place, et l'on ne dit pas que le scandale se soit renouvelé. Mais la municipalité n'était pas à bout de peines. La cathédrale, et ce que nous appellerions aujourd'hui l'élément religieux, devaient causer à son éclectisme antichrétien plus d'une difficulté.

La cathédrale, que les moines, puis les évêques de Luçon avaient bâtie, ornée, restaurée, était un monument trop important pour que la ville, réduite à ses seules ressources, en conservât seulement les toitures et les murs, sans s'imposer d'énormes sacrifices. Des gouttières se formaient, et, en plusieurs endroits, suivant rapport des municipaux, il pleuvait comme dehors; les

voûtes s'endommageaient et menaçaient ruine. Pour accélérer la perte du monument, les cloîtres étaient transformés en écurie et les nefs en caserne. Hommes et chevaux ne ménageaient guère les édifices sacrés : moins raisonnables que les chevaux étaient encore les hommes. Assurément, ceux que les municipaux appelaient des Brigands auraient eu plus de respect pour les monuments de la ville que les troupes républicaines n'en avaient pour ceux de la religion. Comme témoignage, il nous suffit de citer quelques-unes des plaintes réitérées des municipaux : « La brigade logée au temple, disent-ils, a déjà détruit un moulin à vent. Les meubles en bois qui y sont, commencent à se dévaster... » Revenant un peu plus tard sur le même sujet, ils écrivent aux administrateurs du département :

« Les dégâts les plus considérables se commettent journellement en notre commune par les volontaires. Plusieurs demi-brigades ou débris de brigades sont dans notre commune. Nous avons été obligés d'en mettre dans le temple ci-devant cathédrale : ils ont déjà commencé à briser les meubles de bois qui servaient à serrer les chasubles, soutanes, des ci-devant chanoines. Nous en avons prévenu le District, il y a déjà fort longtemps, pour en ordonner la vente. Nous vous prévenons que si vous ne l'ordonnez en peu de jours, ils seront brûlés. Nous en avons prévenu le commissaire des guerres; il s'est même déjà transporté à notre caserne, telle que celle de la ci-devant Union chrétienne, avec un de nos généraux. Nous ne savons quelles mesures ils ont prises, mais les dégâts ne font qu'augmenter; nous venons de nous y transporter, ce jour; tout le procès-verbal que nous pouvons en constater, c'est qu'il ne reste plus de porte, que les planchers sont en majeure partie enlevés, les toits sont totalement brisés; les volontaires montent dessus y étendre leur linge; nous ne pouvons contenir la troupe; nous ne pouvons même désigner dans cette malheureuse dilapidation les corps qui les font, vu la progression des changements subits qu'il y a dans la marche des différents détachements et bataillons.

Signé, ESCALLIER MAIGRE,  
M<sup>e</sup> MAURY. »

Une autre dénonciation au commandant de la place, signée : S. Rodrigue, président, dit que, outre bon nombre de vols, commis au détriment des particuliers, des planches et du fer, qui servaient

tant aux orgues qu'à l'horloge, ont été enlevés. L'état de siège lie les mains à l'autorité civile.

A force de raffinements de cruauté, la République était venue à bout de faire expirer Louis XVII : Louis XVIII devenait roi de France. Il fut proclamé à Belleville, le 26 juin 1795 (7 messidor an III), par l'armée de Charette. La guerre languissait depuis l'amnistie du 29 pluviôse de cette même année : elle reprit une nouvelle ardeur. Les incursions des bandes vendéennes dans le territoire voisin de Luçon inquiétaient les patriotes de cette ville. En vertu d'un arrêté du District, ils demandèrent aide et secours aux communes du Marais. « Comme nos possessions étant envahies, disaient-ils, il y auroit les plus grandes craintes pour les vôtres, travaillons tous pour la même cause. »

Les habitants de Saint-Michel-en-l'Herm montrèrent peu d'empressement à se faire tuer pour les patriotes de Luçon. Le 15 messidor, le maire Maigre et le secrétaire Réveillant leur écrivirent pour les prier de fournir, au moins, cent hommes « bien montés et bien armés. » Les gens de Saint-Michel ne bougèrent pas. Les citoyens Mazière, Clerf, Vincent, Maury, secrétaire, écrivirent au District, pour l'informer que deux réquisitions de la municipalité de Luçon étaient demeurées sans effet, et pour l'inviter à vouloir bien faire rentrer dans le devoir des citoyens qui paraissaient s'en écarter, et qui préféraient leur intérêt particulier au bien général.

La commune de l'Aiguillon demanda, par naïveté ou par ironie, s'il fallait aussi envoyer les hommes infirmes et les chevaux réformés. La municipalité de Luçon répondit avec humeur qu'elle n'avait entendu appeler que les hommes et les chevaux sains et propres au service.

Nous ne savons ce que devint cette levée; ce qui est certain, c'est que les soldats sans conviction du Marais n'auraient pas tenu longtemps devant les Vendéens.

Sur ces entrefaites, le citoyen Valentin, adjudant de place, dénonça à la municipalité M<sup>me</sup> de Marcé, de Chasnay, aux portes de la ville, comme un des agents les plus actifs du parti royaliste.

Au rapport de l'adjudant Valentin, le citoyen Marion, capitaine au 7<sup>e</sup> régiment de chasseurs, revenant de Belleville, quartier général de Charette, « où il avait été prisonnier des Brigands, — qui, par parenthèse, lui avaient laissé la vie sauve — pouvait donner les plus grands renseignements sur la conduite de la femme Marsais de Chanais. » Le capitaine Marion avait « connaissance de nombre de renseignements parvenus au chef brigand de Belleville par le moyen de ladite Marsais. » Dans la nuit du 23 messidor an III, une visite domiciliaire fut faite chez cette dame : « Nous ne savons de quel ordre, » écrivent naïvement les municipaux de Luçon. « On y a trouvé un nommé Cochard, adjoint de l'adjudant-général Savary... »

Cependant des nobles, profitant de l'amnistie du 29 pluviôse, apparaissaient de temps en temps à Luçon. Ils visitaient celles de leurs maisons, ceux de leurs domaines qui n'avaient pas été vendus nationalement. Ils ouvraient les cachettes où ils avaient déposé leur argent et des objets précieux, et quelques-uns poussaient l'audace jusqu'à se présenter poliment dans les demeures naguère possédées par eux, et à demander aux injustes détenteurs de leurs biens la permission de lever la planche, le carreau sous lesquels ils avaient caché leur modeste trésor. Il n'en fallut pas davantage pour augmenter les alarmes des patriotes de Luçon. Ils virent dans ces hommes d'autrefois des agents, qui venaient à Luçon chercher de quoi alimenter la guerre civile : ils en firent leur rapport au Département. Les municipaux n'oublièrent pas que ces proscrits de la République étaient ceux dont eux, municipaux, avaient, dès le 21 prairial an II, fait solennellement brûler les titres et registres féodaux, en même temps que ceux du chapitre ; que ces proscrits étaient les légitimes propriétaires de domaines dont les républicains s'étaient patriotiquement emparés pour leur avantage personnel. Ces ex-nobles, ces revenants d'un autre monde, n'étaient que des ombres : ces ombres, pesant sur la conscience des spoliateurs, les empêchaient de dormir.

Encore plus que l'apparition des ex-nobles, la présence des prêtres réfractaires dans les environs et dans les murs mêmes de

la ville, gênait les municipaux de Luçon. L'abbé Charette-Colli-nière, vicaire-général de M. de Mercy, était à Chasnay et, dans l'intérieur même de la ville, l'abbé Huet, curé de Landevieille, sorti de la prison de Fontenay en vertu de l'amnistie, avait établi sa résidence chez M. Merland de Chaillé ; l'abbé Maillard avait établi la sienne chez M. de la Ricottière.

Les municipaux, ne pouvant respirer le même air que ces ci-devant, s'empressèrent de prier le District de les en délivrer.

Laissons-les dire eux-mêmes aux administrateurs du District leurs angoisses et leurs craintes :

« Citoyens,

« Il s'est rendu dans notre commune, depuis l'amnistie, plusieurs prêtres réfractaires. Le sieur Huet, ci-devant curé de Landevieille, réfractaire, en particulier, est venu en notre commune, 27 du courant, faire enregistrer son [mot illisible] provisoire ; en même temps, nous a notifié qu'il dirait la messe chez lui, à l'heure de dix heures.

« La loi sage pour les *calottes* (?) met en droit chacun de prier à sa fantaisie ; mais cet homme avait déjà commencé avant d'en avoir prévenu et a beaucoup de chalands dans la maison de Merland, médecin.

« Les volontaires, ainsi que plusieurs habitants, ne voient pas de bon œil cet exercice, surtout d'un réfractaire, homme de l'espèce de ceux qui ont mis la division dans nos malheureuses contrées. Comme il était appelé auprès de l'administration, nous vous invitons à nous délivrer de cet homme, en le faisant rendre au chef-lieu ; il ne s'est aucunement passé de mal ; aidez-nous à nous en préserver par ce moyen, d'autant que nous présumons que les réfractaires sont toujours sous le joug de la loi. »

Une seconde lettre suivit bientôt la première. La voici :

« Citoyens,

« Rendus à vos droits primitifs, à votre attribution première, qui jamais n'auraient dû vous être enlevés, nous nous adressons à vous pour nous seconder à bannir de notre sein le fanatisme et le royalisme renaissants. Le nommé Huet, ex-curé de Landevieille, reclus et mis en liberté par le Comité révolutionnaire à Fontenay-le-Peuple, vint se fixer à Luçon sans se présenter à la municipalité. Informé qu'il existait à Luçon un prêtre réfractaire, qu'il disait la messe, il fut mandé, et, interpellé de déclarer depuis quel temps il était à Luçon, et s'il disait la messe, il répondit qu'il y était depuis quelque temps, et qu'il disait la messe sur un petit autel, dans sa chambre, et qu'il ne croyait pas qu'il en fallût en faire sa déclaration ; que dès le moment il la faisait, et déclarait dire la messe

les dimanches et fêtes, à 10 heures. Nous nous y sommes transportés plusieurs fois, et, au lieu d'y voir les personnes seules de la maison, nous y avons vu des ci-devantes étrangères et inconnues: de là des rassemblements plus nombreux; de là l'avilissement de la cocarde nationale; l'opinion répandue de rendre les biens nationaux.

« Dans ce moment nous faisons publier un arrêté, qui enjoint de porter la cocarde nationale, sous les peines portées par la loi.

« Si l'administration, citoyens, eût été plus tôt rappelée, beaucoup de prêtres soumis à la déportation ou à la réclusion, n'exerceraient point leur culte avec une publicité scandaleuse; nous n'aurions pas un Huet à Luçon, et plusieurs autres cachés: il est bruit que l'ex-grand vicaire Charette-Collinière est à Chanais.

« Veuillez donc, citoyens, faire exécuter la loi à l'égard dudit Huet, nous en délivrer, le remettre en réclusion, et vous déjouerez les fanatiques et les royalistes, et vous préviendrez le trouble et le désordre qui pourraient prochainement en résulter.

« Nous avons délibéré un instant sur l'arrestation dudit Huet, et sa translation au chef-lieu du département; mais nous vous en référons, bien persuadés que, d'après l'art. 9 du décret du 27 germinal dernier, vous ne tarderez pas à nous délivrer d'un réfractaire immoral, fanatique et royaliste.

« Salut et fraternité,

« MAURY. »

Le citoyen Maury écrit dans le même sens au citoyen Bouron, procureur général du département.

Tant d'instances eurent leur effet. Le 9 brumaire an IV, la municipalité eut la satisfaction d'écrire au citoyen Millet, lieutenant de gendarmerie résidant à Luçon, et de lui donner ordre, en vertu d'une lettre du syndic du district de Fontenay, de *se transporter de suite dans la maison du citoyen Merland, pour y prendre le nommé Huet, prêtre inconstitutionnel, ainsi que dans celle du citoyen Barré-Ricottière, pour y prendre le nommé Maillard, aussi prêtre inconstitutionnel*, « lesquels, ajoute la municipalité, vous conduirez en la maison d'arrêt de cette commune, pour être transférés demain, dix du courant, au chef-lieu du département pour estre mis en la maison désigné à cet effet; vous en feré à leur égard ce que font de vrais républicains. » Cette dernière recommandation est un nouveau trait qui montre quel esprit animait la majorité de la municipalité de Luçon.

Malgré tout, les proscrits rentraient dans leurs foyers, ainsi qu'on le voit par une liste fournie, le 7 pluviôse an IV, au Département. Cette liste qui indique, non des émigrés, mais des personnes qui avaient suivi les armées vendéennes, offre entre autres noms ceux qui suivent: « Eléonore Cytois, femme Goulard: le sort de son mari, ex-chevalier, est inconnu; Armande Chaligny et Angélique Chaligny, sœurs, ex-nobles; René Surineau-Menolière, ex-officier d'infanterie; Catherine Surineau; Geneviève Surineau, ex-noble et ses sœurs; Philippe Barré-Ricottière, ex-officier d'infanterie; Marthe Cytois, sa femme, ex-noble; L'Épine, fille Cytois; Biron, ex-noble, sa sœur; Jean Chassay, ex-charretier de l'armée; Marianne Auger, chez Ricottière, fille de confiance; Marie Savary, femme Robin, propriétaire; Paillou, fille, nièce de l'ex-chanoine Paillou...; Baudouin, fille, sœur de l'ex-curé Baudouin;... Sicard, sœur de l'ancien sacristain; Jean Bricot, jardinier... »

On célébrait encore l'anniversaire de la mort de Louis XVI, sous le nom d'anniversaire de la mort du tyran. Il y eut, cette année, une réunion à Sainte-Gemme, pour fêter cette triste journée. Le procès-verbal de cette séance fut déposé dans les registres de la municipalité de Luçon. Ce fut le citoyen Blondeau qui fit le discours. Il regrette que des circonstances imprévues aient empêché les autorités des communes rurales du canton de Luçon de *mêler leurs accents aux cris d'allégresse qui ont retenti de tous les points de la République en mémoire de la juste punition du dernier roi, tyran du Français*; il regarde la CONSTITUTION comme l'arche sainte autour de laquelle tous doivent se serrer. Là-dessus chacun fit sa déclaration de sincère attachement à la République et de haine éternelle à la royauté.

Et pourtant la France n'était pas sauvée.

Je m'arrête ici: mon programme est rempli.

Abbé du TRESSAY.

1 M. Paillou, plus tard évêque de La Rochelle.

## SŒUR DENISE\*

En quittant l'oasis rustique on s'enfonçait  
Sous des pins ténébreux où le jour s'éclipsait,  
Où les vents, arrêtés par d'épaisses ramures,  
Agitaient le feuillage avec de longs murmures.  
Nous écoutions, rêveurs, ces bruits mystérieux  
Qui font de la forêt un temple harmonieux :  
Mais un lièvre, parti tout à coup de son gîte,  
Mettait chez Agénor la rêverie en fuite ;  
Le chasseur maugréant regrettait son fusil ;  
Moi j'admirais les jeux de l'écureuil gentil,  
Qui d'un arbre en trois bonds escaladait le faite,  
Et semblait me narguer du haut de sa retraite.

Nos pas en s'éloignant des bois noirs rencontraient  
Un étang que les joncs frémissants encadraient.  
Près du bord un rocher à la rude surface,  
Nous présentait un siège, et nous y prenions place.  
Le petit lac dormeur par la brise éveillé,  
De reflets éclatants brillait ensoleillé,  
Et de ses nénuphars la blanche fleur coquette  
Se berçait au roulis de la vague muette.  
Les saules, pour cacher le nid des poules d'eau,  
Là dans l'onde inclinaient leur verdoyant rideau ;

\* Voir la livraison de février 1880, pp. 81-104.

Là passait, repassait la rapide hirondelle ;  
Là gravement allait et venait la judelle ;  
Et le martin-pêcheur, en rasant le flot pur,  
Fuyait à nos yeux comme une flèche d'azur.  
De ce tableau vivant observateurs tranquilles,  
Nous regardions parmi les grands roseaux mobiles,  
Nous regardions de loin tous ces oiseaux heureux  
Voler ou se glisser par couples amoureux.  
Quelquefois à fleur d'eau montrant sa grosse tête,  
Une loutre arrivait ainsi qu'un trouble-fête ;  
Mille cris signalaient le perfide rôdeur,  
Qui retournait sonder l'humide profondeur.  
Quelquefois le buzard, aux ailes étendues,  
Sur un canard distrait tombait du sein des nues,  
L'emportait à l'écart, et, brigand carnassier,  
Déchirait sa victime avec son bec d'acier.  
Le sort du beau col-vert m'inspirait la tristesse.  
« Pourquoi vous affliger ? me disait la comtesse,  
Le faible, c'est la loi, sert de pâture au fort ;  
Nous aussi nous tuons, nous vivons de la mort.  
Sans parler des brebis, des vaches, ces nourrices  
Que nous assassinons pour prix de leurs services,  
Dans les champs quel gibier ne tombe sous nos coups ?  
Dans les flots quel poisson n'est capturé par nous ?  
Si l'homme aux animaux sans cesse fait la guerre,  
Les animaux entre eux ne se ménagent guère,  
Et le pauvre canard qu'on mange en ce moment,  
Des carpillons du lac a déjeuné gaiement. »  
On repartait, allant toujours à l'aventure,  
Aspirant les senteurs d'une fraîche nature,  
Prêtant l'oreille au chant du pâtre que les houx,  
Immobiles, semblaient écouter comme nous.  
Le lierre festonnant les roches granitiques,  
Le lézard vert à qui nous causions des paniques,

Les insectes vêtus d'or ou de bleu lapis,  
 Les mousses dont nos pas cherchaient le doux tapis  
 Et le ruisseau d'argent tombant en cascade,  
 Nous faisaient admirer la puissance immortelle  
 Qui près du magnifique a mis le gracieux,  
 Pour charmer à la fois notre esprit et nos yeux.  
 Les astres dans le ciel étincellent en foule ;  
 Partout brillent les fleurs dans le gazon qu'on foule ;  
 Et Dieu qui créa tout sans effort, sans conseil,  
 Fit le brin d'herbe aussi parfait que le soleil.

Il baissait, le soleil : au niveau des collines,  
 Qui défendent nos champs des bourrasques marines,  
 Splendide, il nous jetait ses obliques rayons ;  
 Et, non pas sans regret, du retour nous parlions ;  
 Mais exacte toujours, l'inflexible comtesse,  
 Sur le bras de son fils appuyant sa faiblesse,  
 Du manoir lentement reprenait le chemin ;  
 Et je suivais avec des fleurs dans chaque main.

Nous avions pour voisin le baron de Kernièvres,  
 Chasseur qui n'avait pas fusillé que des lièvres.  
 Alors que guerroyaient les blancs contre les bleus,  
 Il s'était illustré par des traits fabuleux,  
 Et sur son front, paré de mainte cicatrice,  
 Il portait fièrement ses états de service.  
 Accompagné d'un chien fameux, nommé Râteau,  
 Il venait quelquefois déjeuner au château,  
 Et nous émerveillait de sa verte vieillesse.  
 Son seul travers était d'exalter sa noblesse ;  
 Il en parlait sans fin quand il avait bu sec :  
 Ses aïeux remontaient jusqu'à Mériadec !  
 Il avait tous les droits au duché de Bretagne !  
 Ses titres sur vélin dataient de Charlemagne !  
 Agénor, qu'assommaient ces discours ennuyeux,  
 Disait au vieux hâbleur d'un ton très sérieux :  
 « Malgré les rats, malgré le temps et ses outrages,

Baron, vos parchemins ont traversé les âges ;  
 Les miens, je les regrette et s'ils n'existent plus,  
 C'est que dans le déluge ils ont été perdus. »

Quand l'été vint tarir la source des cascades,  
 Il fallut renoncer aux longues promenades.  
 Les oiseaux sans amour se taisaient ; le grillon  
 Seul fredonnait encor sur l'aride sillon ;  
 La prairie attristée avait perdu ses herbes ;  
 Et le berger, suivi de son troupeau bêlant,  
 Cherchait au nord des bois un souffle moins brûlant.  
 Les plantes languissaient, de chaleur abattues.  
 Pierre, qui prodiguait l'eau fraîche à ses laitues,  
 N'arrosait qu'à regret nos brillants dahlias,  
 Nos massifs de verveine et de pétunias.

Agénor, aussitôt que l'aube était venue,  
 S'élançait à cheval par la sombre avenue.  
 J'accompagnais des yeux, dans un muet effroi,  
 Le cavalier fuyant sur l'ardent palefroi.  
 Inquiète de lui, longtemps à ma fenêtre  
 Je restais, même après l'avoir vu disparaître,  
 Et le recommandais à mon ange gardien,  
 Pensant que l'imprudent aurait trop peu du sien.  
 Tandis qu'il galopait j'allais trouver sa mère  
 Qui me disait : « Venez, monsieur mon secrétaire,  
 Nous avons ce matin de la besogne. Il faut  
 Commencer par écrire au notaire Griffaut :  
 Cet homme-là toujours laisse traîner les choses,  
 Mais de ses longs délais je n'admets point les causes ;  
 Je veux que sans retard il m'apporte le bail  
 Qu'attend depuis six mois mon fermier de Tor-mail ;  
 Je veux également qu'il me rende les titres  
 Que j'avais l'an dernier confiés aux arbitres,  
 Pour établir mes droits sur les marais d'Ar-tif ;  
 Puis je veux mon argent qu'il garde sans motif. »

Quand au tabellion j'avais fait sa missive :  
 « Maintenant vous savez que bientôt nous arrive  
 L'évêque de Quimper confirmer nos enfants ;  
 Comme il serait logé dans ces jours étouffants  
 Fort mal au presbytère, écrivez que j'invite  
 A descendre au château Monseigneur et sa suite :  
 Lettre respectueuse en termes des plus brefs,  
 Car le style verbeux des grands froisse les nerfs. »

Le courrier terminé, ma main, quittant la plume,  
 De nos auteurs chéris ouvrait quelque volume.  
 L'aimable Sévigné, le touchant Fénelon,  
 Le malin La Fontaine, à tort nommé le bon,  
 Châteaubriand, rêveur et sublime génie,  
 Lamartine, créé d'amour et d'harmonie,  
 Nous offraient tour à tour leurs récits enchanteurs,  
 Immortel aliment des esprits et des cœurs.  
 En lisant, relisant ces lumineuses pages,  
 Je m'identifiais à mille personnages ;  
 Je voyais, j'entendais, au fond de mon cerveau,  
 Vivre, parler, agir tout un monde nouveau :  
 Mentor me transportait dans le siècle homérique ;  
 J'errais avec René sous les bois d'Amérique ;  
 Sur la cime des monts qui rapprochent des cieux  
 Jocelyn m'enivrait de chants mélodieux ;  
 J'écoutais la Marquise et préférais en somme  
 La conversation des bêtes du Bonhomme.  
 Mais que je laissais vite et la prose et les vers,  
 Et comme je courais aux rideaux entr'ouverts,  
 Quand le beau cavalier, parti depuis l'aurore,  
 Rentrail en bondissant sur le pavé sonore !  
 Dans les flots apaisés de l'océan vermeil  
 Souvent nous allions voir se coucher le soleil.  
 Agénor, détachant son canot de la rive,  
 M'invitait à le suivre, et j'hésitais, craintive ;  
 Mais sa mère toujours, sans m'expliquer pourquoi,

Me disait gravement : « Non, restez avec moi. »  
 Il partait donc tout seul : la voile qu'il maîtrise,  
 L'emportait, le berçait au souffle de la brise,  
 Comme un coursier docile obéit à la main  
 Qui lui livre l'espace ou l'arrête en chemin.  
 Tandis qu'il se jouait sur l'élément perfide,  
 La comtesse admirait son adresse intrépide ;  
 Moi, ne voyant qu'un gouffre ouvert à ses côtés,  
 Je souffrais, je tremblais de ses témérités.  
 Au pied du promontoire où nous étions assises,  
 Expiraient mollement les lames indécises,  
 Et dans la vastité de l'éther et de l'eau  
 Se déroulait pour nous un magique tableau.  
 A l'horizon doré se découpaient deux îles :  
 L'une dressait les pics de ses mornes stériles  
 Et l'autre arrondissait en dômes ses grands bois.  
 Tel qu'une île flottante, à nos yeux quelquefois  
 Passait majestueux un vaisseau solitaire,  
 Qui peut-être cinglait aux bornes de la terre.  
 Nos regards le suivaient longtemps et je disais :  
 « Ce navire si beau reviendra-t-il jamais ? »  
 Les splendeurs du couchant coloraient toutes choses :  
 La mouette argentée avait des ailes roses,  
 Et les nuages gris entraînés par les vents,  
 Empourprés, ressemblaient à des brasiers mouvants.  
 Quand le soleil plongeait sous les vagues profondes,  
 La lune, se levant à l'orient des ondes,  
 Montait, astre glacé, sentinelle de Dieu,  
 Relever dans le ciel l'astre aux rayons de feu.  
 Alors la vaste nuit laissait tomber ses voiles,  
 Alors le firmament se parsemait d'étoiles,  
 Et le rouge flambeau du phare avertisseur  
 Nous montrait, nous cachait sa tournante lueur.  
 Mais tout à coup au sein du nocturne silence  
 Dont le charme rêveur couvrait la mer immense,

Le retentissement mélodieux d'un cor  
 Nous annonçait enfin le retour d'Agénor.  
 Il amarrait sa barque, il gravissait les roches  
 Et venait recevoir les maternels reproches  
 Que le retardataire avait trop mérités,  
 Et les trois promeneurs rentraient à pas hâtés.  
 Après l'été d'azur vint la brumeuse automne.  
 Les arbres, agités d'un souffle monotone,  
 Semblaient en se berçant murmurer des regrets,  
 Mais leurs rameaux flétris n'étaient point sans attraits.  
 L'ormeau se diaprait sous les froides bruines,  
 Le mérisier prenait des teintes purpurines,  
 L'érable frissonnait dans son feuillage d'or  
 Et le grand chêne pâle était superbe encor.  
 Toutes les fleurs avaient disparu de la fête,  
 Hormis l'humble bruyère et l'ajonc dont la tête,  
 De bouquets radieux couronnée en tout temps,  
 Embaume tour à tour zéphyr et les autans.  
 Si notre vieux donjon pleurait les hirondelles,  
 Ses choucas familiers lui demeuraient fidèles;  
 Si le doux rossignol ne charmaient plus nos bois,  
 Le plaintif rouge-gorge y modulait sa voix.  
 Mille beaux voyageurs, isolés ou par bandes,  
 Venaient choisir, ceux-là nos eaux, ceux-là nos landes,  
 Ceux-là l'humide fond de nos taillis ombreux,  
 Et le plomb d'Agénor partout pleuvait sur eux.  
 Laissons-le se livrer tout entier à ces chasses :  
 Trop heureux s'il n'avait chassé que des bécasses !

Peut-être j'aurais dû dans la tombe emporter  
 Ce que je vais ici maintenant raconter ;  
 Mais sache, avant d'entendre un drame lamentable,  
 Que je fus malheureuse et ne fus point coupable.  
 Mon récit où je n'ai rien voulu te cacher,  
 T'a révélé combien Agénor m'était cher.  
 Je l'aimais ! Quel Esprit me souffla ce délire

Qui de mon existence allait faire un martyr ?  
 Je ne sais, mais un soir — il m'en souvient encor —  
 Je me sentis rougir sous les yeux d'Agénor.  
 Je l'aimais ! Ne crois pas que l'humble commensale  
 Du château dont jadis elle eût été vassale,  
 Ait un instant rêvé qu'à son fatal amour  
 Le comte Ferloyal pourrait répondre un jour.  
 Non ! quand, le cœur brisé, sans espoir d'espérance,  
 J'osais entre nous deux mesurer la distance,  
 Dans ce beau gentilhomme à l'âme, à l'œil de feu,  
 La fille du pêcheur voyait un demi-dieu !  
 Lui, toujours bienveillant, affable, gai, sincère,  
 Avait pour l'orpheline une amitié de frère ;  
 Il raillait ma tristesse et ne soupçonnait pas  
 Le sentiment profond qu'il m'inspirait, hélas !  
 Souvent d'un pas furtif, seule avec ma pensée,  
 M'échappant du manoir j'allais, pauvre insensée,  
 Chercher les lieux déserts où je pouvais, du moins,  
 Exhaler ma souffrance et pleurer sans témoins.  
 Je m'égarais parmi des espaces sans bornes  
 Que d'un épais brouillard couvraient les vagues mornes,  
 Et mon bouillant cerveau goûtait quelque douceur  
 A sentir les baisers de l'humide vapeur.  
 J'entendais sans les voir, au-dessus de ma tête,  
 Des vols d'oiseaux passer comme un vent de tempête.  
 J'aurais, j'aurais voulu m'envoler plus haut qu'eux,  
 Gagner les régions de l'éther lumineux,  
 Monter sans fin avec d'infatigables ailes,  
 Et retrouver la paix aux sphères éternelles.  
 Mais l'homme fait de chair ne prend point son essor ;  
 Je devais ici-bas longtemps traîner mon sort,  
 Avant de m'élancer vers la céleste voûte  
 Dont l'ange de la mort seul nous ouvre la route.  
 Je marchais donc portant mes amères douleurs,  
 Laisant le vent glacé sécher mes yeux en pleurs.

De la cime des bois en foule détachées,  
 Autour de moi tombaient les feuilles desséchées ;  
 Et je regardais fuir leur pâle tourbillon,  
 Qu'emportait en sifflant le rapide aquilon.  
 J'écoutais les rumeurs lamentables, lointaines,  
 De la mer qui battait ses falaises hautaines,  
 Tandis que nos sapins, roulés confusément,  
 Rendaient comme les flots un sourd mugissement.  
 Le soleil terne et froid s'éclipsait sous la nue ;  
 La tristesse régnait dans la vaste étendue ;  
 Tout souffrait, l'océan et la terre et le ciel,  
 Et mon cœur partageait le deuil universel.  
 Toute cette nature aux scènes désolées,  
 Ce crépe enveloppant les monts et les vallées,  
 Ces éléments en proie à la convulsion,  
 Nourrissaient, exaltaient ma folle passion.  
 D'une image trop chère incessamment suivie,  
 N'attendant ni bonheur ni repos dans la vie,  
 Je ne formais qu'un vœu, je n'avais qu'un désir :  
 Voir heureux Agénor ! pour Agénor mourir !  
 Demandant seulement de mourir innocente,  
 Pour lui donner au ciel ma prière puissante.

Il fallait me contraindre en rentrant au manoir,  
 Mettre un masque joyeux, causer, rire et, le soir,  
 Compter heure après heure à la vieille pendule,  
 Avant de regagner la tranquille cellule  
 Où je priais devant le Dieu crucifié,  
 Où l'ange du sommeil me prenait en pitié  
 Et dans un songe heureux parfois jusqu'à l'aurore,  
 Me faisait oublier le mal qui me dévore.

J'étais chrétienne alors autant que je le suis,  
 Et je crus qu'au milieu de mes brûlants ennuis  
 Le confessionnal me serait un refuge ;  
 Mais je ne trouvai là qu'un insensible juge  
 Qui, loin de m'accueillir avec compassion,

Me jetait l'ironie ou la damnation :  
 Mon esprit à sa voix se remplissait d'alarmes  
 Et du saint tribunal je sortais tout en larmes.  
 En me parlant ainsi le rude confesseur  
 Oubliait que le Christ est amour et douceur ;  
 Oui, certe, il oubliait, ce médecin de l'âme,  
 Que la pitié touchante est un divin dictame.

Le prêtre étant toujours un confident discret,  
 Je me disais que nul ne saurait mon secret ;  
 Mais avec son instinct et de femme et de mère,  
 Madame avait bientôt pénétré le mystère  
 Dont la tremblante Yvette, au prix de mille efforts,  
 Voilait son chaste amour comme on cache un remords.  
 Au lieu de s'irriter, l'indulgente maîtresse  
 Dans sa pitié pour moi redoubla de tendresse ;  
 Sans provoquer jamais de pénible entretien,  
 Souvent son regard triste arrêté sur le mien,  
 Muette, elle semblait chercher en sa pensée  
 Le moyen de guérir ma jeune âme blessée.  
 Oh ! si j'avais alors écouté la raison,  
 J'aurais dû m'éloigner, fuir la noble maison  
 Où je trouvais le sort d'une fille adoptive ;  
 Mais un charme cruel m'y retenait captive.

Un soir, assis devant notre large foyer,  
 Qu'illuminait le tronc flambant d'un chêne entier,  
 Nous entendions rugir les nocturnes rafales,  
 Se ruant à l'assaut des tours seigneuriales.  
 Tantôt le bruit grondant des souffles souverains  
 Parcourait sous nos pieds les vastes souterrains ;  
 Tantôt du noir donjon battant la haute tête,  
 En sifflements aigus se brisait la tempête,  
 Et nous gardions tous trois un silence profond.  
 Agénor caressait son superbe griffon ;  
 Sur un léger tissu, moi, d'une main fiévreuse,  
 Je faisais voltiger mon aiguille brodeuse ;

La comtesse égrenait son rosaire, et ses yeux  
 Imploraient ardemment l'assistance des cieux.  
 Quand elle eut achevé les pieuses dizaines  
 Que l'Église consacre à la Reine des reines,  
 S'adressant à son fils : « Vous êtes, Agénor,  
 Mes délices, mon sang, ma vie et plus encor ;  
 Vous êtes le portrait de l'époux que je pleure ;  
 Mes jours auprès de vous s'écoulent comme une heure ;  
 Quand vous n'êtes plus là je compte les instants,  
 Et cependant il faut nous quitter pour longtemps.  
 Vous savez que mon frère habite l'Italie :  
 Sa santé malade et par l'âge affaiblie,  
 Au pays du soleil le retient loin de nous.  
 Il vous a fait, enfant, sauter sur ses genoux,  
 Et veut revoir, avant de mourir, le jeune homme  
 Qui sera l'héritier de sa villa de Rome.  
 Votre oncle vous demande, allez donc près de lui,  
 Egayer ses jours pleins de souffrance et d'ennui.  
 Le climat, les beaux-arts, les souvenirs antiques,  
 Vous offriront là-bas leurs charmes poétiques ;  
 Vos yeux s'enivreront de lumière et d'azur  
 Et vous me daterez vos lettres de Tibur.  
 Me séparer de vous est bien cruel sans doute,  
 Mais le devoir est là ; partez, quoi qu'il m'en coûte ! »  
 Agénor répondit : « Hors ma Bretagne et vous,  
 Mère, je ne veux rien et ne suis point jaloux  
 D'aller désennuyer, au pied des sept collines,  
 Un vieillard qui se traîne à travers les ruines.  
 Qu'importe un ciel de nacre et de saphir et d'or  
 A celui que ravit notre ciel gris d'Armor ;  
 A celui qui préfère, en ses goûts fort étranges,  
 Le nuage au soleil et la pomme aux oranges !  
 Et pourtant, fils soumis, je vous obéirai :  
 Un désir de ma mère est un ordre sacré.  
 Ma plume vous dira d'ici quelques semaines

Ce que le temps a fait des vanités romaines.  
 Mais avant de partir pour les murs des Césars,  
 Je voudrais délivrer ce pauvre canton d'Ars  
 Du sanglier fameux, monstrueux solitaire,  
 Qui ravage nos blés et nos pommes de terre.  
 On l'a blessé dix fois en vain ; pour en finir  
 Avec lui, dans trois jours je compte réunir  
 Nos plus braves tireurs à ma meute intrépide.  
 Nous livrerons bataille au glouton peu timide ;  
 Et, quand j'aurai sonné gaiement son hallali,  
 J'irai pleurer Kernor aux champs de Tivoli. »  
 Ainsi, pour me guérir de ma triste démence,  
 Une mère exilait son fils de sa présence !  
 Ils allaient se quitter avec d'amers regrets :  
 Vous savez, ô mon Dieu, tout ce que j'en souffrais !  
 C'était un vendredi, le treize de novembre.  
 Levée avant le jour dans ma petite chambre,  
 J'avais ce matin-là prié plus longuement,  
 Pour chasser je ne sais quel noir pressentiment,  
 Dont j'étais obsédée à la suite d'un rêve,  
 Où de sang et de mort j'avais rêvé sans trêve :  
 Inutile prière ! un cauchemar affreux  
 M'étreignait, m'étouffait de son poids douloureux.  
 Dans la cour du manoir l'aurore souriante  
 Vint bientôt éclairer cette scène bruyante  
 Qui précède toujours le départ des veneurs.  
 Pendant qu'allaient, venaient, criaient les serviteurs,  
 Les chiens, déjà munis d'une large pitance,  
 Aux barreaux du chenil hurlaient d'impatience.  
 Douze des plus vaillants sont choisis, sont couplés  
 Et le garde les tient sous son fouet rassemblés.  
 Deux chevaux équipés attendaient à la grille.  
 Agénor, dague au flanc, au dos trompe qui brille,  
 Arrive, saute en selle, et, cavalier joyeux,  
 Suivi de son piqueur disparaît à mes yeux.

Lui parti, le château fut une solitude.  
 Alors pour dissiper ma sombre inquiétude,  
 J'allai chez la comtesse et sa sérénité  
 Rendit à mon esprit quelque tranquillité.  
 Un même sentiment préoccupait nos âmes.  
 La matinée entière ensemble nous causâmes,  
 Toutes deux attendant le retour du chasseur,  
 L'une avec confiance et l'autre avec terreur.  
 Bien long fut ce jour-là !

Cependant d'heure en heure,

Le soleil, au couchant de la vieille demeure,  
 Baissait, et, nous dardant ses feux horizontaux,  
 Du morne Ferloyal embrasait les vitraux.  
 Madame travaillait et moi dans l'étendue  
 Vainement à chercher je fatiguais ma vue,  
 Vainement j'écoutais tous les bruits d'alentour :  
 Rien de l'absent chéri n'annonçait le retour.  
 Quand sur nous descendant sans lune, sans étoiles,  
 La nuit nous eut couverts de ses lugubres voiles,  
 Ne voyant rien venir et toujours croyant voir,  
 Mes regards obstinés fixaient l'espace noir.  
 Ténèbres !

Mais voilà qu'au fond de l'avenue,  
 Apparaît la rougeur d'une flamme imprévue.  
 Mon cœur, à cet aspect qui me remplit d'émoi,  
 Tout palpitant d'espoir conserve un vague effroi.  
 Du flambeau voyageur la lumière débile  
 Marche si lentement qu'elle semble immobile.  
 Mais pourtant elle approche, elle arrive au château,  
 Et m'offre dans la cour un bizarre tableau.  
 Quatre hommes s'avançaient, chargés d'une civière,  
 Portant je ne sais quoi sur un tas de bruyère.  
 Quel fardeau les accable ? « Eh ! c'est le sanglier  
 Dont sans doute le poids les fait ainsi plier.  
 Madame, venez vite ! oh ! la belle curée

Que nous allons avoir ! » disais-je rassurée.  
 Je cours pour voir la bête et je trouve, ô douleur !  
 Agénor, étendu sans regard, sans couleur !  
 La mère sur la scène aussi vient de paraître.  
 Elle voit et s'écrie : « Un médecin ! un prêtre ! »  
 Le médecin est là. Bon savant généreux,  
 Après avoir soigné le chasseur malheureux,  
 Il l'accompagne avec un dévouement fidèle  
 Et veut jusqu'à la fin lui prodiguer son zèle.

Les porteurs, épuisés et la sueur au front,  
 Montent péniblement les degrés du perron ;  
 Le blessé doucement est placé sur sa couche ;  
 Fermés restent ses yeux et muette est sa bouche.

Chacun s'est retiré par ordre du docteur.

Je rencontre en sortant Janic, le vieux piqueur,  
 Qui menait si gaiement l'équipage du comte.  
 Je le prends à l'écart ; il pleure et me raconte  
 Ce qu'il a fait et vu durant ce jour fatal.  
 Je vais laisser parler le serviteur loyal.

« Nous étions donc partis, ma chère demoiselle,  
 Le maître sur Candor, le piqueur sur Gazelle.  
 Temps superbe vraiment ! sauf un léger brouillard  
 Que le soleil levant dissipa sans retard.  
 Le bois n'étant pas fait, nous pressons nos montures,  
 Et coupant au plus court à travers les pâtures,  
 Nous sommes avant l'heure à l'auberge des Houx,  
 Où nos gars réunis buvaient du cidre doux.  
 J'en avale un pichet et pendant qu'on discute  
 Les chances, les moyens d'une incertaine lutte,  
 Je prends mon bon limier, à quêter toujours prêt,  
 Et nous allons ensemble inspecter la forêt.  
 Caribaud qui commet rarement une faute  
 Flaire tantôt nez bas, tantôt la barbe haute.  
 Moi des yeux je travaille et cherche à découvrir  
 Les traces que le sol humide peut m'offrir ;

Mais pour trouver la piste, il faut le dire, en somme,  
 Le flair du chien vaut mieux que le regard de l'homme.  
 Mon limier tout à coup pousse un sourd grondement.  
 « Bien ! dis-je, c'est assez ; il est là, le gourmand. »  
 Je pique une brisée et joyeux je m'empresse  
 De revenir, gardant le Caribaud en laisse.  
 Mon rapport entendu, nous tombons tous d'accord  
 D'attaquer prudemment avec deux chiens d'abord,  
 Pour ne pas effrayer trop la bête maudite,  
 Qui nous échapperait par une prompte fuite.  
 Sur la table où les pots de cidre sont encor,  
 De nos munitions je répands le trésor.  
 Monsieur charge lui-même, avec soin examine  
 Son fusil à piston : moi j'ai ma carabine.  
 Nos paysans avaient leur vieux pierrot rouillé  
 Qui tue aussi très bien quand il n'est pas mouillé.  
 On part à pied ; des chiens nous emmenons un couple.  
 On arrive, on se place et sans bruit je découpe.  
 C'est un épais fourré de brandes, chaud réduit,  
 Qu'a choisi le brigand pour y faire sa nuit  
 Et goûter le sommeil que donne l'innocence.  
 Mais s'il dormait, nos chiens l'ont réveillé, je pense,  
 Car nous venons d'entendre, écouteurs attentifs,  
 Un rauque grognement suivi de cris plaintifs.  
 Phanor revient traînant une jambe éclopée ;  
 Margot ne revient pas, mortellement frappée.  
 « Janic, me dit le maître, hein ? ça commence mal !  
 Va-t-en chercher la meute entière et mon cheval. »  
 La meute n'est pas loin, j'y cours et je l'amène  
 Au grand trot de Candor, en un tiers d'heure à peine.  
 Sitôt que par monsieur Candor est enfourché :  
 « Lâchez tout ! » tel est l'ordre, et quand tout est lâché,  
 La troupe des hurleurs bondit, se précipite :  
 Non, il n'est pas besoin que ma voix les excite.  
 Ils ont senti le monstre ; ils l'attaquent, mais lui

Contre dix assaillants est seul et n'a point fui.  
 C'est en vain que chacun, au poste, tient son arme ;  
 Rien ne sort, et pourtant quel terrible vacarme !  
 Quel combat acharné ! jamais sous ces grands bois,  
 Les échos n'ont redit de semblables abois.  
 Il ne débûche pas, l'animal redoutable.  
 Nous avons entendu plus d'un cri lamentable,  
 Et les blessés déjà sans doute sont nombreux.  
 Si l'œil ne peut percer le fourré ténébreux,  
 Nous n'avons que trop vu tour à tour apparaître  
 Trois chiens lancés en l'air par un boutoir de maître.  
 La voix du jeune comte éclate de courroux :  
 « L'insolent ! voilà comme il se raille de nous !  
 Du reste c'est un brave et je lui rends justice ;  
 Mais le jeu devient cher, il est temps qu'il finisse ;  
 Je vais donc lui parler à ce roi des larrons,  
 Qui jongle avec mes chiens comme avec des marrons. »  
 Alors il entre au fort et notre alarme est grande ;  
 De son buste superbe il domine la brande :  
 Cavalier intrépide, et sûr de son cheval,  
 Il avance et bientôt découvre le brutal.  
 Il tire un pistolet énorme de sa fonte,  
 Ajuste d'une main aussi ferme que prompt ;  
 Un coup de feu résonne et le monstre abattu  
 Roule parmi les chiens qui l'ont tant combattu.  
 Mais vite il se relève et toujours les menace.  
 « Il faut à ce bandit donner le coup de grâce !  
 S'est exclamé le comte ; enfants, accourez tous,  
 La victoire n'est point encore à nos toutous. »  
 Nous courons, mais déjà le cavalier à terre  
 Marche, la dague au poing, contre le solitaire  
 Qui s'épouvante peu d'un ennemi nouveau,  
 Et reçoit en plein corps le large et long couteau.  
 Le sanglier rugit altéré de vengeance :  
 Malgré nos cris, malgré nos balles il s'élance,

Culbute son vainqueur par un suprême effort,  
Lui déchire les flancs et sur lui tombe mort.

A ces affreux détails que ma douleur abrège,  
Ma bonne demoiselle, hélas ! qu'ajouterai-je ?  
C'était le cas d'agir, non de pleurer, ma foi !  
Jetant bas nos fusils, mes compagnons et moi,  
Nous nous précipitons au milieu du carnage,  
Où seuls restés debout quatre chiens faisaient rage.  
Mon lourd fouet les écarte à coups multipliés.  
Sur le cadavre noir tous en double pliés,  
C'est à peine en tirant, qui les pieds, qui la tête,  
Si nous pouvons enfin traîner l'horrible hête  
Dont la masse écrasait l'infortuné veneur,  
Qui là git haletant, livide de pâleur.  
On façonne un brancard de fougère et de gaules ;  
Le comte est chargé sur de robustes épaules,  
Et porté d'une traite au cabaret des Houx,  
Naguère le témoin d'un si gai rendez-vous.  
Laisant mes chiens jouir de leur furie avide,  
J'avais monté Candor, et d'un galop rapide  
J'étais allé chercher le docteur Kermolant  
Qui vint et s'installa près du grabat sanglant.  
Après que d'une main et délicate et sûre,  
L'habile homme eut sondé l'effroyable blessure,  
Il ne put retenir un désolant : Grand Dieu !  
Qui montrait qu'à l'espoir il avait dit adieu.  
Bien qu'on manquât de tout en ce lieu misérable,  
Grâce aux soins prévoyants du docteur secourable,  
Un pansement complet soulagea le blessé  
Qui s'endormit et fut à ma garde laissé.  
Un breuvage puissant l'avait rendu tranquille :  
Longtemps il reposa sur sa couche immobile,  
Et quand il s'éveilla de son pesant sommeil,  
A la cime des bois s'éteignait le soleil.  
« Chers amis, nous dit-il, une grâce dernière !

Je ne veux point qu'ici se ferme ma paupière ;  
Ramenez-moi donc vite au manoir paternel ;  
Que j'expire du moins sur le sein maternel ! »  
Chacun de nous pleurant en un morne silence,  
Pour ne pas éclater se faisait violence.  
Kermolant du départ ordonna les apprêts,  
Et bientôt à marcher huit hommes étaient prêts.  
Je ne raconte point le nocturne voyage,  
Où notre dévouement triplant notre courage,  
Nous avons accompli le douloureux transport  
Du mourant trop aimé qui demain sera mort.  
Jadis à Waterloo j'ai vu tomber le père,  
Aujourd'hui c'est le fils : aussi lui, si la guerre  
L'avait fait colonel de quelque légion,  
Avec son regard d'aigle et son cœur de lion,  
Avec sa voix vibrante, avec sa haute taille,  
Comme il eût été beau dans un jour de bataille !  
En achevant ces mots se tut le vieux piqueur,  
Et moi je n'avais plus de sang que dans le cœur.  
Or, durant ce récit, accouru d'une haleine,  
Notre recteur était monté ; la châtelaine  
L'avait près de son fils introduit à l'instant,  
Et nos bons serviteurs priaient en sanglotant.  
Le docteur, maudissant son art inefficace,  
Au médecin de l'âme avait cédé la place,  
Et, couvrant un fauteuil de son corps sec et long,  
Des vapeurs de sa pipe enfumait le salon.  
Le foyer s'éclairait d'un joyeux feu de hêtre :  
Le griffon d'Agénor, sans penser à son maître,  
Dormait sur le tapis, tandis que deux chats  
Sous la table jouaient avec mes pelotons.  
Madame tout à coup dans sa chambre m'appelle ;  
Je l'aborde en tremblant : « Yvette, me dit-elle,  
Venez à mon secours ! Mon enfant va mourir

Et semble mépriser son céleste avenir.  
 Le prêtre en vain lui parle, insiste, rien ne touche  
 Le malheureux qui garde un silence farouche :  
 A moi-même, à sa mère, il n'a point répondu !  
 Ah ! pour l'éternité serait-il donc perdu !  
 Non ! non ! venez, ma fille, et que par vous Dieu m'aide  
 A lui faire accepter son unique remède. »  
 Nous entrons dans le vaste appartement boisé,  
 Où le pauvre Agénor, de souffrances brisé,  
 Tord les draps de son lit et bruyamment respire.  
 Il m'adresse d'abord un pénible sourire,  
 Mais ses yeux aussitôt redevenus hagards,  
 Au lieu de les chercher évitent nos regards.  
 Sourd à toute prière, à nos pleurs insensible,  
 L'obstiné nous oppose un mutisme invincible,  
 Et le digne recteur, n'espérant plus qu'en Dieu,  
 Ouvre son bréviaire et lit au coin du feu.

La mère a pris la main de son fils et la presse,  
 Puis avec un accent d'ineffable tendresse :  
 « Envers vous, Agénor, vous êtes bien cruel  
 De repousser ainsi le bonheur immortel !  
 Quoi ! ce n'est point assez de perdre cette vie !  
 Faut-il encor que l'autre aussi vous soit ravie ?  
 Mais songez donc qu'un prêtre est là qui vous attend  
 Et que pour vous absoudre il suffit d'un instant.  
 Hâtez-vous ! elle approche, elle sonne peut-être,  
 L'heure où seul devant Dieu vous allez comparaître.  
 Prévenez sa justice ! O mon enfant, pourquoi  
 Ce refus insensé qui nous glace d'effroi ?  
 Voulez-vous m'enlever l'espérance suprême  
 De réunir mon âme à votre âme que j'aime ?  
 Voulez-vous, quand ma mort suivra votre trépas,  
 Que je vous cherche au ciel et ne vous trouve pas ? »  
 A ce cri suppliant de la voix maternelle  
 Le fils n'est point ému, le fils reste rebelle :

Des lèvres pas un mot, pas un signe des yeux,  
 Car le démon muet le tient silencieux,  
 Et sans doute déjà plein d'une horrible joie,  
 De ce désespéré compte faire sa proie.  
 Mais tandis que je suis là morne, regardant  
 L'infortuné qui va mourir impénitent,  
 Une inspiration que j'appelle divine,  
 Une inspiration soudaine m'illumine.  
 Aux pieds du crucifix je me jette à genoux  
 Et prononce tout bas ce vœu terrible et doux :  
 « Seigneur, accorde-moi le salut de cette âme !  
 Sauve, sauve Agénor de l'éternelle flamme !  
 Qu'il fasse l'humble aveu commandé par sa foi,  
 Et pour prix du pardon qu'il obtiendra de toi,  
 J'irai m'ensevelir dans ces tristes demeures  
 Où l'homme endolori compte en pleurant les heures.  
 A nos frères souffrants prodiguant mes secours,  
 Je leur consacrerai mes nuits comme mes jours ;  
 J'asservirai mon corps aux jeûnes, au cilice,  
 Et si ma vie entière, offerte en sacrifice,  
 Ne te satisfait pas, Dieu des ressentiments,  
 J'accepte après la mort un siècle de tourments ! »

A peine finissait ma prière brûlante,  
 Qu'Agénor se tournant sur sa couche sanglante,  
 Dit au prêtre : « Venez ! » Le prêtre s'approcha,  
 Et dans son sein un cœur repentant s'épancha.  
 Durant leur entretien, ma chrétienne maîtresse  
 Mêlait à sa douleur une sainte allégresse ;  
 Et moi, lorsque je vis Agénor pardonné,  
 Je crus que le bonheur du ciel m'était donné.  
 Cependant la victime, à son sort résignée,  
 Des larmes de sa mère incessamment baignée,  
 De minute en minute allait s'affaiblissant ;  
 Les regards se troublaient ; de noirs bouillons de sang,  
 Vainement étanchés par nos mains frémisantes,

Montaient de la poitrine aux lèvres blémisantes,  
Et du terme prochain le docteur convaincu,  
Triste, courbait le front comme un soldat vaincu.

Tous les gens du château qu'un tel malheur accable,  
Réunis contemplaient la scène lamentable.  
Le mourant reconnaît notre groupe éploré  
Et s'adresse aux amis dont il est entouré :

« Adieu, ma pauvre mère ! adieu, ma bonne Yvette !  
Vous tous qui me pleurez ! Vous tous que je regrette !  
Consolez-vous : un jour pour ne me quitter plus  
Vous viendrez me rejoindre au séjour des élus.  
Ainsi que mes aïeux d'héroïque mémoire,  
J'aurais voulu mourir, ô France, pour ta gloire ;  
Et je tombe frappé dans un combat obscur !  
Chrétien, je me sou mets, mais ce trépas est dur ! »

Puis remarquant Janic qui tout haut se désole,  
Il lui dit, et ce fut sa dernière parole :  
« Janic, pense à nos chiens dans la forêt laissés ;  
Fais enterrer les morts et soigne les blessés. »

Nous n'entendons plus rien, hors ce sinistre râle  
De l'homme qui descend dans la nuit sépulcrale,  
Et dispute, étranglé de suffocation,  
Un reste d'existence à la destruction.  
Pendant qu'on suppliait la clémence infinie,  
Du dernier Ferloyal s'achevait l'agonie.  
La consternation remplit le vieux manoir ;  
Minuit sonne, le ciel est devenu plus noir,  
Et le vent qui gémit dans le corridor sombre,  
Mêle sa longue plainte à nos plaintes sans nombre.

Trois jours après ce jour d'inéluctable deuil,  
Six hommes du domaine enlevaient un cercueil,  
Et, le front découvert, sous une pluie affreuse,  
Mesuraient lentement leur marche douloureuse.  
Madame d'un pas ferme et moi d'un pas tremblant,  
Nous suivions, nos regards fixés sur le drap blanc.

Les prêtres du canton, notre recteur en tête,  
Précédaient le cortège. Un souffle de tempête  
Courbait en mugissant les arbres du chemin,  
Le sauvage océan grondait dans le lointain,  
Et ces lugubres voix, au chant des morts unies,  
Formaient autour de nous de sourdes harmonies.  
Nous arrivons : au bourg tout logis est fermé,  
En honneur, en regret d'Agé nor tant aimé.  
Le temple est trop étroit pour contenir la foule,  
Qui des champs accourue immense se déroule ;  
Devant l'enceinte pleine elle presse ses flots,  
Et l'office est troublé par le bruit des sanglots.  
On se dirige après vers le vieux cimetière,  
Où la fosse béante et froide attend la bière.  
Là, tout près, gît le corps du vénéré pasteur,  
Qui me prit orpheline et fut mon bienfaiteur ;  
Là sont aussi mon père et ma mère et mes frères,  
Gardés par l'if antique aux rameaux funéraires,  
Qui peut-être entendit vingt générations  
Exhaler tour à tour leurs lamentations.  
Dans cet enclos où dort la moitié de moi-même,  
Le prêtre murmura son oraison suprême ;  
Et je vis le cercueil de celui que j'aimais,  
Descendre, disparaître, englouti pour jamais !  
La mère, jusque-là si forte, si vaillante,  
Soudain entre mes bras s'affaissa défaillante ;  
Inerte, à sa voiture il fallut la porter,  
Et c'est non sans effort que je l'y fis monter.

Oh ! pour nous quel retour ! Qu'as-tu fait, mort avide ?  
Agé nor est absent et la maison est vide !  
Vides sont les vallons et vides sont les bois,  
Que le joyeux chasseur remplissait de sa voix !  
Pendant qu'il dort glacé dans la tombe muette,  
Moi, promenant partout mon regard désolé,  
Je répète le cri navrant du grand poète :

*Un seul être nous manque et tout est dépeuplé* <sup>1</sup>.

C'est assez, mon enfant, terminons cette histoire,  
Qui sortira bientôt de ta courte mémoire.

Je restai quatre mois encore à Ferloyal,  
Prodiguant à Madame un amour filial ;

Mais lorsque le printemps, cet inconstant fidèle,  
Sur les tours du château ramena l'hirondelle,  
Je dus sans hésiter, pour accomplir mon vœu,  
A tout ce que j'aimais dire un cruel adieu.

Or, par un gai matin de splendide avrillée,  
Que les merles sifflaient sous l'humide feuillée,  
Que la terre était verte et bleu le firmament,  
Que tout était parfums, lumière, enchantement,  
Une religieuse à l'austère figure

Me fit asseoir près d'elle au fond d'une voiture,  
Et m'imposant l'ennui d'un grave et long discours,  
A mon pays natal m'enleva pour toujours.

Bref, ma vocation ne fut point indécise,  
Car Yvette à vingt ans devenait sœur Denise,  
Et depuis, grâce au Christ, mon guide et mon soutien,  
J'ai parcouru le monde en faisant quelque bien.

Si, dans le cours errant de mon pèlerinage,  
Je n'ai jamais revu les lieux de mon jeune âge,  
Par ses lettres du moins la mère d'Agénor  
M'a souvent en esprit ramenée à Kernor.

Ces lettres qu'une main tremblante avait tracées,  
M'arrivaient à demi par les pleurs effacées.

C'était mieux que mes yeux mon cœur qui les lisait ;  
Comme un trésor sacré ma lèvre les baisait ;  
Devant mon crucifix j'aimais à les relire.

Hélas ! après trois ans on cessa de m'écrire,  
Et ce silence-là devait être éternel :  
La mère d'Agénor l'avait rejoint au ciel !

<sup>1</sup> Lamartine.

La fièvre jaune encor sévit en Amérique  
Et je vais de nouveau traverser l'Atlantique.  
Oui, j'aurais volontiers embrassé le facteur  
Qui m'a remis hier, messager de bonheur,  
Cet ordre de me rendre, en toute diligence,  
A Cherbourg où m'attend un navire en partance.  
Pour aller affronter, combattre le fléau  
Qui jette par milliers les hommes au tombeau,  
Nous partons douze avec notre supérieure.  
Un sentiment profond de joie intérieure  
M'enivre, et j'ai l'espoir que cette fois, là-bas,  
Le martyr envié ne m'échappera pas.  
Je quitterai demain ton heureuse demeure.  
Nous autres nous courons où l'on souffre, où l'on pleure ;  
Nous portons en tout lieu secours à l'affligé,  
Mais nous disparaissions dès qu'il est soulagé.

#### ÉPILOGUE

La bonne sœur Denise, au réveil de l'aurore,  
Partit et s'en alla mourir à Baltimore.  
De son touchant récit le souvenir vainqueur  
Après un demi siècle émeut encor mon cœur.

RAYMOND DU DORÉ.

## UN COMPLICE DE CARRIER

# LE PATRIOTE D'HÉRON

De leur côté, les individus ainsi menacés avaient bien le droit de se défendre. Ils le firent avec énergie par eux-mêmes et par leurs avocats.

J'ai sous les yeux plusieurs mémoires adressés, dans leur intérêt, à la Convention.

I. *Appelle* (sic) à la justice nationale, par Cressend, défenseur officieux. S. l. (Paris) n. d. (an III), imprim. de Champon, 11 p. in-8°.

Le défenseur, loin de blâmer la Convention de l'intention qu'elle a manifestée de remettre en jugement les membres du Comité de Nantes, déjà jugés et acquittés par le Tribunal révolutionnaire de Paris, l'en félicite comme de la plus sage mesure ; mais il voudrait qu'elle ne s'appliquât qu'aux membres et commissaires du Comité, qui avaient été primitivement envoyés au Tribunal révolutionnaire par les représentants Bourbotte et Bô ; que Mainguet, qui leur avait été joint par l'accusateur public, Proust et les autres témoins, devenus accusés au cours des débats, — ceux-là, du moins,

\* Voir la livraison de janvier 1880, pp. 14-25.

qui n'ont pas été arrêtés pour des crimes particuliers, — restent en dehors des nouvelles poursuites. Son système est très peu clair. L'intérêt particulier que méritent ses clients (au nombre desquels ne figure pas D'héron), « le jugement du peuple qui les avait tout d'abord absous, » n'expliquent pas suffisamment la distinction qu'il veut établir entre eux et leurs compagnons de captivité.

II. *Le danger des préventions nationales, ou court exposé de la conduite d'Yves Proust, membre du Comité révolutionnaire de Nantes*, par Villenave, défenseur officieux. Paris, 8 ventôse an III, imp. de Guérin, 36 p. in-8°.

Dithyrambe sentimental en l'honneur de Proust, simple cloutier, entré au Comité malgré lui, n'ayant signé que par peur ou par surprise les mandats qu'on lui reproche, mais s'étant, lui et sa femme, signalés par de nombreux traits de bienfaisance et d'humanité ; récriminations contre quelques-uns de ses coaccusés, Goullin notamment ; certificats et témoignages nombreux en sa faveur ; sur la question de droit, pas un mot. Villenave, un des 132 Nantais, à qui souriait sans doute ce rôle de défenseur de ses accusateurs, au lendemain même de son acquittement, était plus littérateur que juriconsulte.

III. *Réal, défenseur officieux des accusés acquittés par le jugement du 26 brumaire*, (sic) aux Amis des principes. S. l. (Paris), 10 ventôse an III, imp. de Forget, 7 p. in-8°.

Energique et éloquente protestation.

Le Tribunal révolutionnaire n'est, en réalité, qu'un tribunal extraordinaire, investi du droit de juger des délits qui n'ont rien de contre-révolutionnaire, et appréciant à fond et sous tous leurs aspects ceux qui sont ainsi qualifiés.

Les accusés, acquittés par ce Tribunal, n'ont jamais jusqu'ici été remis en jugement pour délits ou crimes ordinaires : témoins ceux des 94 Nantais qui ont été acquittés de l'accusation de malversations.

C'est un décret particulier qui avait saisi le Tribunal de l'affaire de Nantes, dans toutes ses branches et sans aucune réserve.

« Actuellement, Législateurs, quelle main hardie osera faire ce que, dans toute sa tyrannie, Robespierre n'a pas osé tenter, remettre en jugement des hommes jugés ! »

« Vos cœurs saignent, l'humanité réclame; mais, Législateurs, les principes réclament aussi. Les principes ! c'est en les oubliant, c'est en les sacrifiant, que Robespierre est venu à bout de régner sur la Convention et de la décimer ! Les principes ! celui qui les tue, tue la République ; celui qui les sacrifie à sa vengeance et aux circonstances, est un contre-révolutionnaire. »

La cause n'est plus entière, le procès n'est plus le même.

« Pour rendre la partie égale, ressuscitez Carrier, et que sa réapparition fasse devant le tribunal d'attribution ce que sa comparution a fait à celui de Paris ! Elle a changé la cause. Ses aveux ont éclairé les faits, ont désigné les vrais coupables et ont fait juger l'intention.

« ... Les jugements du Tribunal révolutionnaire sont prononcés sans aucun recours à cassation... Faut-il que les accusés lancés à ce tribunal puissent dire : « Si nous sommes condamnés à mort, il n'y a pour nous aucun recours en cassation ; mais si nous sommes acquittés, cette voie sera ouverte à nos ennemis, à nos accusateurs. »

« Il sera facile de répondre à ces moyens par des injures ; on pourra, comme sous Robespierre, dire qu'il n'y a que les complices qui puissent défendre les coupables ; mais il sera un peu plus difficile de me répondre par des raisons. »

IV. *La voix de la défense ou l'Appel aux principes, par un infortuné* (Chaux). Paris, Lebois et Lefevre ; Nantes, Forel, an III, 30 p. in-8° et 2 p. n. chiffr.

Avec une longue épigraphe tirée de la première Promenade de Rousseau :

« Et comment aurois-je pu prévoir le destin qui m'attendoit?... Comment le puis-je concevoir encore aujourd'hui que j'y suis livré ? Pouvois-je, dans mon bon sens, supposer qu'un jour moi, le même homme que j'étois, le même que je suis encore, je passerois, je serois tenu, sans le moindre doute, pour un monstre, un empoisonneur, un assassin ; que je deviendrois l'horreur de la race humaine, le jouet de la ... »

Phraséologie sentimentale : « L'accueil du peuple à ma sortie du

\* « Canaille. » (Rousseau).

tribunal avait cicatrisé mes plaies, avait effacé jusqu'au souvenir de mes maux... Je retournais vers les miens... Il me semblait déjà sentir leur cœur palpiter sur mon cœur... »

Il s'efforce ensuite d'établir qu'il n'a été qu'un agent d'exécution.

Il termine en discutant la compétence du Tribunal révolutionnaire : « Selon nos ennemis, il n'avait que le droit de prononcer notre arrêt de mort et non de proclamer l'innocence !... L'on ne réclame que parce que l'on ne nous a pas immolés ! »

*Supplément au Mémoire de Chaux de Nantes, aux Amis de la vérité et de la justice.* (Paris), Plassan, (s. d.), in-8° de 19 p.

Récriminations contre Carrier ; apologie de sa modération et de son humanité personnelles. Il s'adresse aux « Amis des vertus, aux vrais disciples de J.-Jacques... » Son épigraphe — il y en a toujours une en tête de ses *factums*, — est empruntée au discours d'installation de Dobsent, président du Tribunal révolutionnaire : « Indulgence à l'erreur, et punition aux crimes ! »

## VIII

La discussion ne s'engagea à la tribune de la Convention, sur le rapport de Delécloy, que le 3 floréal ; elle fut très vive.

Rewbell demanda l'ordre du jour pur et simple. Pour lui, les individus acquittés l'avaient été par une décision régulière et irrévocable. « Si nous revenons sur un jugement qui acquitte un scélérat, craignez qu'on ne vous demande demain de revenir sur des jugements rendus en faveur de l'innocence. » N'étaient-ils pas,

\* Chaux avait déjà, pendant le procès, publié sous ce titre : *Aux Amis de la justice et de la vérité*, et avec cette épigraphe, tirée d'un discours de Legendre : « Que mon cœur n'est-il de cristal, afin qu'on y puisse lire la vérité ! » une brochure de 45 p. in-8° (Imprimerie de l'immortel Franklin), dans laquelle il énumérait ses services patriotiques à Nantes, et invoquait, pour couvrir la responsabilité du Comité et la sienne, leur bonne foi et les nécessités de la situation. A la fin se trouve, sous le titre d'*Addition*, une note où il la rejette tout entière sur Carrier, dont il reçoit, à l'instant où son Mémoire est sous presse et presque achevé. « Rapport sur sa mission à Nantes. »

d'ailleurs, suffisamment punis par la longueur et les rigueurs de leur détention ? Si leur rentrée dans la société présentait un danger actuel, ne suffirait-il pas de les garder en prison pendant un certain temps ?

Subsidiairement, il demandait la mise en liberté de Proust, un des citoyens de Nantes les plus humains et les plus honnêtes ; de l'adjudant général Lefavre, qu'il avait eu occasion de connaître, brave et probe, à Mayence et dans la Vendée, et dont tout le crime était d'avoir exécuté des ordres supérieurs ; des autres militaires compris avec Lefavre dans le décret du 22 vendémiaire.

Louvet et Villers appuyèrent les conclusions de la Commission, par les motifs qu'elle avait elle-même présentés : « Décréter l'impunité de pareils monstres, c'est nous faire rétrograder à l'état de nature, et donner à chacun le droit de tomber sur eux le sabre à la main ! »

Oudot les combattit aussi, sauf en ce qui concernait D'héron. Comment n'y aurait-il pas contradiction entre la déclaration qu'un homme est coupable d'avoir assassiné des enfants qui gardaient leurs troupeaux, et celle qu'il n'a pas agi avec des intentions méchantes et contre-révolutionnaires ?

Bourdon demanda la poursuite de tous les coupables, les militaires exceptés, car ils n'avaient fait que se conformer à des ordres<sup>1</sup>.

C'est à cette solution que s'arrêta l'Assemblée. Elle décida (décret du 3 floréal) que « les accusés dénommés dans le jugement du Tribunal révolutionnaire du 26 frimaire dernier, et déclarés convaincus sur les faits, seraient, à l'exception de l'adjudant général Lefavre et autres compris dans le second décret du 22 vendémiaire aussi dernier, traduits en état de prévention devant le jury d'accusation du tribunal du district d'Angers, pour être examinés sur le délit ordinaire, et, en cas d'accusation, jugés par le

<sup>1</sup> *Annales patriotiques*, 4 flor. ; — *Moniteur universel*, 5 et 6 floréal.

Il faut remarquer que beaucoup de journaux, notamment celui des *Hommes libres*, (3 floréal) et d'historiens, se trompent en annonçant le renvoi des accusés devant le tribunal criminel d'Angers ; ils étaient renvoyés au préalable devant le jury d'accusation.

tribunal criminel de Mayenne et Loire ; elle décréta en outre que Lefavre et consorts, dénommés au décret du 22 vendémiaire, seraient à l'instant mis en liberté. »

Pendant qu'elle délibérait ainsi sur le sort des Nantais, la Convention avait rendu, le 8 nivôse an III (28 décembre 1794), un décret relatif à la réorganisation du Tribunal révolutionnaire, qui assurait aux accusés de sérieuses garanties. Beaucoup de ses dispositions ont trouvé place dans notre législation criminelle actuelle. La compétence du Tribunal était restreinte à certains délits déterminés ; les questions au jury devaient être posées distinctement ; la justice ordinaire gardait son recours contre les individus prévenus à la fois de délits de droit commun et de délits contre-révolutionnaires, lorsque la peine infligée à ces derniers était moindre que celle encourue par les autres (Tit. V, art. 36.) Mais ces dispositions nouvelles accusaient assez l'insuffisance, l'obscurité des lois précédentes, et, dans une certaine mesure, les acquittés du 26 frimaire avaient le droit de s'en prévaloir, ce qu'ils ne manquèrent pas de faire<sup>1</sup>.

Le 14 floréal, D'héron, qui avait gardé jusque-là un silence prudent, craignant d'attirer l'attention sur son nom et espérant pouvoir s'esquiver à la suite de ses complices moins compromis que lui, s'avisait d'adresser un *Mémoire* justificatif à la Convention. C'est la curieuse pièce dont nous avons parlé en commençant cette notice. Il était trop tard. La Convention ne pouvait revenir sur son décret, les raisons données par D'héron eussent-elles été plus convaincantes. Nous lui laissons la parole, nous gardant bien d'interrompre son exposé par nos observations personnelles, que nous nous bornerons à placer en forme de notes sous quelques passages.

*Mémoire en forme de Lettre pour Jean D'héron, de Nantes, aux membres composant le Comité de Sûreté générale<sup>2</sup> de la Convention nationale.*

Citoyens Représentans,

« Par quelle fatalité, la même discussion, du deux de ce mois, avanta-

<sup>1</sup> *Mémoire pour les Acquittés*, par Bachelier.

<sup>2</sup> Une note marginale porte : *Renvoyé au Comité de Législation*, GAUTHIER.

geuse aux militaires impliqués dans l'affaire du Comité de Nantes, a-t-elle été plus défavorable pour moi que pour tous les autres ensemble? Je me hâte de détruire l'erreur qui a servi de base aux opinions de plusieurs membres de la Convention nationale. On a cru que, dans le prétendu assassinat d'enfans vendéens, j'avais agi comme membre de la Commission civile<sup>1</sup>; et la vérité est que, le jour où furent tués ces enfans, j'étais sous les armes comme militaire, requis par l'adjudant général Guillemet<sup>2</sup>, à une portée de canon de l'ennemi, qui déjà engageait le combat avec nos tirailleurs. Je dirai plus: S'il est constant que deux enfans furent tués à cette époque, en ma présence, il ne l'est pas qu'ils l'aient été par moi. Voici les circonstances de cet événement: Pendant la marche de notre colonne, j'aperçus, ainsi que mes frères d'armes, deux individus s'enfuir et se cacher derrière une haye, sans pouvoir d'abord distinguer leur âge. Nous les suivîmes, les considérant comme des espions, et la proximité du danger augmentant notre inquiétude, nous tirâmes sur eux de l'autre côté de la haye. Mais comment assurer, comment présumer même, qu'ils aient été atteints de mon seul coup de pistolet, puisque ce même pistolet s'est crevé entre mes mains?

« Au reste, que ces enfans aient été tués par moi ou par d'autres, ce n'est point là la question essentielle; étais-je suffisamment autorisé à faire feu sur eux? Nul doute. Car, premièrement, l'expérience nous avait appris que les rebelles se servaient de leurs femmes et de leurs enfans pour l'espionnage. 2° Comme je l'ai dit, le combat commençait. 3° Ces individus ne pouvaient être que des agents des révoltés, puisque, par suite des arrêtés des Représentants du peuple, tous les Patriotes avaient dû se retirer dans un délai fixé et rentrer dans l'intérieur. 4° Les Patriotes qui avaient tardé d'obtempérer à ces arrêtés avaient été saisis, incarcérés, même assassinés par les Brigands. 5° Ces mêmes arrêtés ordonnaient de ne rien épargner.

« En vain, pour me rendre plus odieux, s'est-on plu à représenter ces enfans gardant paisiblement leurs troupeaux. 1° Je n'ai point vu de troupeaux. 2° Quand il se serait trouvé aux environs quelques bestiaux, les Républicains qui ont suivi les guerres de la Vendée savent bien que c'était là une des ruses favorites des ennemis, pour mieux déguiser leurs desseins et rendre leurs espions moins suspects.

« Tout le délit qu'on m'impute se réduit donc à avoir, comme militaire,

<sup>1</sup> Le fait s'était passé le 9 ventôse an II, dans la commune de Voe. (*Mémoire imprimé*).

<sup>2</sup> Ou plutôt Guillemé. Guillemé était adjudant général de la garde nationale et homme d'énergie. Son nom est cité souvent par Mellinet, T. VII et VIII.

tiré, au commencement d'un combat et avec plusieurs de mes camarades, sur deux individus cachés derrière une haye, reconnus après leur mort pour être des enfans de quatorze à quinze ans, mais très certainement dévoués à l'armée Catholique Royale.

« Or, si c'est là un délit véritable, je ne vois pas pourquoi l'on ne poursuivrait pas tous les soldats de la République qui ont marché contre les Vendéens; mais je ne veux laisser aucune objection sans réponse. Au lieu de tuer ces enfans, dira-t-on, il valait mieux les saisir et les emmener prisonniers. Ce raisonnement est bon loin du péril. Alors nous ignorions si derrière la haye ne se trouvaient point des armes (*sic*), si en nous engageant dans une poursuite, nous ne serions pas entraînés dans quelque embuscade; et, d'ailleurs, a-t-on toute sa réflexion dans de pareilles circonstances, surtout lorsque la veille on s'est vu sur le point de périr au milieu d'un attroupement de femmes et d'enfans non armés? Voilà, Citoyens Représentants, les prétendus assassinats dont j'ai été convaincu; et certes, des assassinats semblables, quoi qu'en ait dit le citoyen Oudot<sup>1</sup>, méritaient bien d'être soumis à une question intentionnelle. Ce Représentant ne peut concevoir comment on a pu absoudre, sur l'intention, un homme convaincu d'assassinat. Mais ne pourrait-on pas s'étonner qu'on regarde comme convaincu d'assassinat un homme acquitté sur l'intention? Toute la difficulté vient d'un seul mot, sur l'acception duquel on ne s'accorde point. Pour prouver que la question intentionnelle n'a pu m'absoudre, on prend le mot assassinat dans toute sa latitude, et l'on ne réfléchit pas que, si le Tribunal révolutionnaire l'avait employé dans le même sens, il se serait dispensé d'interroger la conscience des jurés sur l'intention. Ce tribunal a fait le contraire; il a posé une troisième question intentionnelle; il n'a donc, dans la seconde question, employé le mot assassinat qu'au lieu et place du mot homicide. J'ai donc été convaincu d'homicide, mais non d'assassinat proprement dit, le jury ayant déclaré que j'avais agi sans intentions criminelles<sup>2</sup>.

« Eh! comment aurait-il pu me croire des intentions perverses? Quelle haine particulière avais-je assouvie? Quel profit particulier avais-je espéré? Sans la malheureuse guerre de Vendée, D'héron aurait-il jamais fait couler le sang? Où sont les actions répréhensibles de sa vie privée? Est-ce pour lui ou pour la patrie qu'il a affronté mille dangers? Que, le 10 mars 1793<sup>3</sup>, étant cerné à Clisson avec deux cent cinquante pères de famille de Nantes, il s'est offert pour aller seul audit Nantes pour les

<sup>1</sup> A la séance du 3 floréal; voir ci-dessus.

<sup>2</sup> Ce raisonnement, fort ingénieux assurément, sent le légiste.

<sup>3</sup> Erreur de date; l'affaire de Clisson n'eut lieu que quelques jours après.

sauver des Brigands; qu'il a traversé durant six heures l'armée ennemie, déguisé en meunier, après avoir été obligé de rétrograder trois fois et par des routes différentes? que, dans le courant du mois de mai ou juin de la même année, étant commandé avec six cents hommes pour aller à Légé<sup>1</sup>, commune gardée par environ huit mille rebelles, nous nous battimes pendant cinq heures; mais qu'ayant été mis en déroute par suite de la trahison de Laborie, lieutenant-colonel du 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie, et ne voulant point abandonner nos deux pièces de canon, je me joignis à trente de mes camarades pour les défendre et sauver les canonniers; qu'enfin, resté presque seul, je fus pris par les cavaliers brigands avec trois volontaires, et qu'après bien des efforts, nous parvîmes à nous échapper de leurs mains, au milieu des coups de carabine? Le danger que je courais ne m'empêcha pas même de soustraire à la mort un jeune tambour qui se noyait dans un torrent qu'il avait voulu passer à la nage; ce qui prouve que je ne suis ni cruel, ni inhumain, et que j'ai toujours fait tout ce qui était en mon pouvoir pour sauver les enfants des Républicains. Qu'en novembre je reçus plusieurs blessures en enlevant à l'ennemi des subsistances nécessaires à l'armée républicaine; que le 27 vendémiaire deuxième année, étant à Montaigu pour le même objet, je fus encore blessé; que je traversai l'armée ennemie avec sept ou huit cavaliers, et que je parvins, après huit heures de combat, au lieu de ma destination, ayant sauvé les deniers de la République, dont j'étais le porteur. Enfin, étais-je féroce lorsque, le 15 mars, je retirai du combat quatre rebelles que j'accueillis, bien loin de leur faire mal? Je pourrais citer encore une foule de traits qui prouvent mon entier dévouement à la cause de la liberté, et mon humanité envers les prisonniers après le combat.

« Ah! bien loin de revenir sur la question intentionnelle qui m'a acquitté, des juges équitables devraient rectifier l'erreur injurieuse de la seconde question posée par le tribunal de Paris. Non seulement mes intentions ont été pures; mon action n'a pas même besoin de cette excuse, et c'est déjà la qualifier faussement que de l'appeler un homicide imprémedité, à moins qu'on n'appelle ainsi l'acte de tout militaire exterminant les ennemis de l'Etat.

« Je crois en avoir assez dit, Citoyens Représentants, pour vous donner une idée exacte du cas où je me trouve. Me refuserez-vous justice, à moi défenseur de la Patrie, qui la réclame, lorsque vous avez offert le pardon à ceux qui ont porté les armes contre la République, et sans l'agression desquels je ne serais ni incarcéré aujourd'hui ni poursuivi?

« Salut et fraternité, D'HÉRON. »

<sup>1</sup> V. sur cette affaire de Légé et les accusations de trahison répandues contre les chefs, Mellinet, t. VII, p. 261 et suiv.

« P.-S. — Je n'ai rien dit de l'oreille que l'on m'accuse d'avoir portée à mon chapeau; c'est un de ces actes produits par un mouvement d'enthousiasme presque inévitable à la suite d'une bataille, et que j'ai partagé avec deux à trois cents citoyens de Nantes à qui on n'en fait point un crime.

« J'observe aussi que je n'ai jamais été ni membre, ni agent du Comité révolutionnaire de Nantes ou de la compagnie Marat.

« Des prisons de Meaux, département de Seine-et-Marne, le 14 floréal, l'an 3<sup>me</sup> de la République une et indivisible. »

Comme on le voit, D'héron n'essaie pas de contester la réalité des faits qui lui étaient reprochés. Ils étaient établis par les témoins, et il les avait confessés dans les débats. Ce qu'il y a de frappant dans sa justification, c'est la façon dégagée avec laquelle il en parle. Ces faits, il n'en rougit pas; il n'en a pas de remords. S'il les regrette, c'est uniquement à cause des désagréments qu'ils ont eus pour lui. Tuer des enfants, mutiler des cadavres, se parer d'oreilles humaines, tout cela lui paraît la chose la plus naturelle du monde. Il y a chez lui, sous ce rapport, absence complète de sens moral, ou, si l'on veut, une sorte d'horrible bonne foi. S'il a tué des enfants, tous les militaires en ont fait autant en Vendée: d'ailleurs, ils avaient l'ordre de ne rien épargner! S'il a porté une oreille d'homme à son chapeau, c'est « par un mouvement d'enthousiasme presque inévitable à la suite d'une bataille »! « Deux ou trois cents citoyens de Nantes, et, comme nous le verrons tout à l'heure, des milliers de soldats, à qui on n'en fait point un crime », ont agi de même!!

Et il faut bien l'avouer, à la honte, non pas seulement de ses camarades, de la Société populaire, de la ville de Nantes, mais de l'humanité, il y a un certain fond de vérité dans cette défense. Ce qu'on lui reprochait comme des crimes, beaucoup d'autres l'avaient fait publiquement, à Nantes, dans une ville où cependant le patriotisme s'était en général distingué par sa modération autant que par son courage. Ce qu'il dit des excès des troupes, de ces deux ou trois cents citoyens, de ces milliers de soldats, arborant à leur chapeau, en guise de cocarde, des oreilles de Brigands, il y croit,

il l'affirme, il l'a vu, il ne peut se tromper ni essayer de tromper sur un pareil détail ! Tous ces hommes et tous ceux qui encourageaient, qui saluaient de leurs applaudissements ces hideuses manifestations, étaient-ils donc des monstres ? Assurément non. Lui-même était peut-être plus faible que méchant, plus lâche que cruel. Ce qu'il appelait de « l'enthousiasme » n'était probablement que la surexcitation des dangereuses passions qui dorment au fond du cœur humain : le besoin d'être applaudi, même dans le mal, la peur de n'en pas faire assez, l'émulation mauvaise... ; puis l'ivresse terrible que cause la vue du sang, cette fièvre contagieuse qui, à certaines époques, s'empare de toute une population et la transporte jusqu'à délire...<sup>1</sup> Aussi, bien coupables ceux qui réveillent ces passions, qui se font les complaisants des premiers excès de la foule, les apologistes de ses fautes qui deviendront des crimes, qui déchainent le *monstre* !<sup>2</sup> Ils sont les premiers dévorés, mais leur mort même, pas plus que leur repentir, ne saurait les absoudre devant l'histoire.

L. DE LA SICOTIÈRE.

(La suite à une prochaine livraison.)

<sup>1</sup> Rappelons-nous ce que certains médecins observateurs ont appelé, en 1871, la fièvre obsidionale, et ses suites !

<sup>2</sup> « La sauvagerie qui se déchaine ajoute ses violences illimitées à la révolte limitée du besoin... et le délire s'achève par la férocité. (Taine, *Origines de la France contemporaine*, T. II, p. 20 et 58).

« Il sort de la vue du sang une ivresse spéciale : l'horreur, à la longue, exerce une sorte de fascination. La passion de la tuerie se répand ; elle devient à la fin machinale ; dans tous les massacres politiques ou religieux, même dans les mêlées de la guerre, on tue d'abord pour sa cause ; on finit par tuer pour tuer. » (Camille Pelletan, *Questions d'histoire ; le Comité central et la Commune*, 1879, p. 165).

## LES BÉNÉDICTINS BRETONS

D'APRÈS LEUR

### CORRESPONDANCE HISTORIQUE

Six religieux Bénédictins ont mené à bien cet immense labeur de l'*Histoire de Bretagne* : doms Maur Audren, Antoine Le Gallois, Joseph Rougier, Denys Briant, Mathurin Veissière, Gui-Alexis Lobineau. Les cinq premiers travaillèrent ensemble depuis l'origine de l'entreprise, en 1689, jusqu'en 1693. A cette date, dom Veissière, chargé par ses supérieurs de l'édition d'un « Père grec, » quitta l'histoire de Bretagne, où il fut remplacé par Lobineau, à peine âgé de vingt-sept ans<sup>1</sup>. Deux ans après, dom Le Gallois étant mort au Mont Saint-Michel (5 novembre 1695), Lobineau, quoique le plus jeune de la bande, lui fut encore substitué, comme nous l'avons déjà dit, pour la rédaction définitive et pour la publication de l'histoire<sup>2</sup>.

Nous nous sommes proposé — les lecteurs de la *Revue* le savent de reste — de publier la correspondance historique de ces six religieux, ou pour parler plus exactement, les débris que l'on en a pu recouvrer.

Notre recueil comprend 26 lettres de dom Audren et 11 à lui adressées, — 31 lettres de Lobineau et 2 à lui adressées, — 10 de Le Gallois et 1 à lui adressée, — 5 de dom Briant, — et une seule de dom Veissière. — Nous n'en avons pu retrouver aucune de dom Rougier.

<sup>1</sup> Voir *Correspondance historique des Bénédictins Bretons*, n° XXXII, XXXIV, XXXV, XLII, p. 55, 57, 59, 69.

<sup>2</sup> *Ibid.*, n° XLII, p. 69-70.

Outre les précieux renseignements que donnent ces lettres sur les travaux de nos savants religieux, et dont nous avons déjà parlé, on y en trouve de plus curieux encore peut-être sur leur caractère, leur vie, leurs habitudes intimes. Nous nous bornerons ici à noter quelques exemples et relever quelques traits.

Dom Maur Audren, toujours si grave et si réservé, si plein de science et de raison, si vraiment Bénédictin, si parfaitement honnête homme dans le sens où le XVII<sup>e</sup> siècle prenait ce mot, — saurait-on jusqu'à quel point il portait le désintéressement, le dévouement à la science, sans cette lettre où, à propos d'un des premiers postes de la Congrégation de Saint-Maur qu'il avait été question de lui donner, il dit à Gaignières (10 novembre 1697) :

Je suis très-aise que les choses aient pris le tour que vous savez, et vous proteste que, bien loin de souhaiter ce poste, j'en ay tout l'éloignement possible. Je vous diray de plus que, si je n'appréhendois de me tirer des ordres de la Providence, je quitterois tout ministère pour travailler sur les antiquités et devenir *M. Pitafe*.

Avec une familiarité charmante, il ajoute qu'à Paris rien ne le tente, sinon le plaisir de voir, d'entretenir, d'embrasser son cher Gaignières, et que tout ce qu'il préférerait, ce serait d'être « portier des Blancs-Manteaux » ; il permet à Gaignières de briguer ce poste pour lui, mais à l'exclusion de tout autre<sup>1</sup>. Quant à ce curieux nom de *M. Pitafe*, c'était, entre amis, le sobriquet de Gaignières, collecteur acharné de pierres tombales, d'effigies funéraires et d'épithaphes.

Dom Antoine Le Gallois, « le plus paresseux des hommes à répondre à ses amis, » contraint de chercher sans cesse des excuses pour sa paresse, en savait trouver de

<sup>1</sup> *Ibid.*, n° XLVI, p. 77.

fort ingénieuses. Ecrivant à Gaignières, le mardi de Pâques, 8 avril 1692, il dit :

C'est ordinairement à Pâques que cessent tous les délais qu'une fausse honte fait prendre aux pécheurs qui ont négligé, pendant une ou plusieurs années, de confesser leurs fautes. J'imite leur exemple à votre égard, et je viens me jeter à vos pieds pour vous demander pardon d'avoir été si longtemps sans me donner l'honneur de vous écrire et de vous rendre compte du progrès de notre entreprise.

Il a aussi négligé, malgré la demande de Gaignières, de lui envoyer des extraits de son travail et de celui de ses confrères sur l'histoire de Bretagne; mais c'est Gaignières qui y a mis obstacle, et un obstacle invincible, en disant que, à défaut de les recevoir, il viendra les chercher, et qu'on sera surpris, un beau matin, de le voir à la porte du couvent : « Pensez-vous qu'après « une telle menace on puisse vous envoyer quelque ex- « trait? ajoute Gallois. Non, certes, vous n'en aurez point, « qu'après vous être engagé à venir ici ni plus ni « moins<sup>1</sup>. »

Dom Denys Briant, si excellent érudit, si parfait critique au jugement de Lobineau, était, sous sa robe de moine et avec toute son érudition, un esprit des plus enjoués. Relégué en 1706 au fond de la Basse-Bretagne, à l'abbaye de Landevenec, site charmant, mais à cette époque séparé, ou peu s'en faut, du reste du monde, il dit à un ami :

Je vous devois écrire, mon cher abbé, quand je serois tranquille dans ma solitude. J'attendois une voie secrète pour recevoir de vos nouvelles et vous donner des miennes à cœur ouvert, sans réserves. Mais il n'y a pas un homme en ce pays-ci. Je me regarde comme un autre don Guichot (don Quichotte) dans un château enchanté, si ce n'est que je ne vois point de Dulcinée.

<sup>1</sup> *Ibid.*, n° XXV, p. 45 et 46.

On ne sauroit, à la vérité, voir une solitude plus charmante que la nôtre. Un bassin d'une lieue de mer borne notre jardin et fait la vue de notre monastère, où des montagnes nous mettent à couvert des tempêtes. Des fleurs pendant toute l'année; en un besoin j'y pourrais placer le paradis terrestre.

Quiconque a vu Landevenec reconnaîtra d'un coup ce paysage, si joliment dessiné. Mais que faisait D. Briant en cette solitude?

Je m'occupe ici uniquement de l'étude, et voici la seconde lettre que j'ai écrite... Je ne sais plus que vous dire, sinon que je vous aime plus que je n'ay fait de ma vie, et que vous remplissez tous les vides que ma solitude me donne. Je joindrai à la présente de la philosophie sur les *purs esprits*, si je ne pars pas demain pour Brest. Comme on n'a point ici d'autre compagnie que *ces messieurs-là*, vous ne serez point surpris que je vous en dise des particularités. C'est ici le vrai pays de la philosophie.... Jugez si je ne vais pas devenir savant, ou fol, dans ma solitude, — où la moitié du temps se passe cependant à dormir et prendre le tabac, partie de l'autre à feuilleter de vieux livres qui ne m'apprennent souvent rien <sup>1</sup>.

Philosophe original, quoique fort érudit, ou plutôt parce qu'il l'était, il avait le culte, mais non la superstition du livre, du parchemin, de l'érudition elle-même. En s'excusant, en 1712, de ne pouvoir prendre part aux travaux du *Gallia Christiana*, il disait encore :

C'est assez pour moi d'achever de vivre et de mourir. La vue m'affaiblit tous les jours, et je suis hors d'état de fouiller de vieux papiers. Je ne manquerai pas d'occupation, en quelque lieu que je sois. J'ay une philosophie et théologie à ma manière, que des gens d'esprit ne désapprouvent point, quoiqu'elle ne soit pas tournée de manière à la donner au public, qui ne mérite pas qu'on le détrompe. Si je m'avise d'y donner la dernière main, j'y apprendrai mieux à vivre et à mourir qu'en allant chercher des noms d'abbés, dont personne ne se soucie, parmi une confusion impénétrable de vieux papiers <sup>2</sup>.

D. Briant mourut quatre ans plus tard, à Redon, en

<sup>1</sup> *Ibid.*, n° LXXXIX, p. 160, 161, 162.

<sup>2</sup> *Ibid.*, n° LXXXVI, p. 154.

1716. Il était très lié avec Lobineau, qui en parle souvent, toujours avec estime et affection.

C'est surtout sur le caractère et la vie intime de Lobineau que la *Correspondance historique des Bénédictins Bretons* jette un jour curieux et neuf. Jusqu'ici on n'a jamais vu en lui qu'un excellent critique et un austère historien. Ses lettres nous révèlent un caractère gai, plaisant, une verve comique, railleuse, ironique, toujours coulante. Elles prouvent que l'érudition et la composition historique, le premier de ses talents, était loin d'être le seul : nous l'y voyons tour à tour archéologue, dans le sens actuel du mot, dessinateur, musicien, poète, quoi encore?... cavalier! mais cavalier apprenti, et qui reçut une rude leçon.

Archéologue, nous le voyons, en 1702, envoyer à Mabillon, pour illustrer ses *Annales de l'ordre de Saint-Benoît*, cinq figures de moines dessinées par lui, les unes d'après les vieilles peintures de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, les autres d'après un monument de l'église de la Couture, au Mans : monument que l'on disait du VIII<sup>e</sup> siècle; mais Lobineau, aussi bon critique en archéologie qu'en histoire, réfute péremptoirement cette erreur « par l'inspection de la crosse » qui accompagne l'une de ces figures, et dont le caractère dénote le XII<sup>e</sup> ou le XIII<sup>e</sup> siècle <sup>3</sup>.

Il ne se borne point au moyen âge. Quelques années plus tard (1708), nous le voyons occupé à « déterrer (le « mot est de lui) les vestiges de trois villes anciennes, » c'est-à-dire gallo-romaines — Rennes, Aleth, surtout Corseul. Il y découvre des inscriptions, des tombeaux, des temples, des monuments de toute sorte; il est devenu

<sup>3</sup> *Ibid.*, n° LIV, p. 85-86.

« antiquaire, médailliste » passionné, habile à reconnaître les fraudes en cette matière, quoiqu'il n'ait guère à les redouter en Bretagne, car, dit-il, « nos paysans bretons « ne savent qu'effacer les médailles à force de les frotter « sur le grès pour voir si ce n'est point de l'or <sup>1</sup>. »

Il se reposait de ses recherches archéologiques et de ses travaux d'histoire, en faisant de la musique. Dans la lettre où il est question de ses fouilles gallo-romaines, il prie l'un de ses amis, l'abbé Chotard, en ce moment à Rome, de lui envoyer un « riche recueil » de musique italienne <sup>2</sup>. Lobineau était alors à Saint-Melaine, et les arbres du beau jardin de cette abbaye — aujourd'hui encore, sous le nom de Thabor, la promenade, l'ornement de la ville de Rennes, — ces arbres ont vu, entendu sous leurs dômes verts le père de l'*Histoire de Bretagne*, de cette main qui mit en poudre Conan Mériadeec, pincer harmonieusement de la guitare et râcler de la viole. Le 4 janvier 1713, dans une lettre écrite de Rennes à M. de Caumartin, il lui demandait « des pièces de guitare de M. de Visé, » promettant de « les lui jouer joliment » à leur première rencontre. Il nomme son maître de viole et de guitare, « qui est le vieux « Colesse, » et il envoie pour étrennes à son correspondant un dialogue propre à être mis en musique <sup>3</sup>. »

Dialogue en vers, forcément : Lobineau était donc poète. Dans une autre lettre, écrite du Mans (21 décembre 1718), il parle d'une pièce de lui, adressée à ses amis de Paris sous le titre de *Quête poétique*, et qui contenait, entre autres choses, un apologue <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *Ibid.*, n° LXXXII, p. 141-142.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 140.

<sup>3</sup> *Ibid.*, n° xc, p. 164.

<sup>4</sup> *Ibid.*, n° xciv, p. 171.

Ce pouvait être une satire; à coup sûr, ce n'était pas une élégie. Toutes les lettres de Lobineau respirent la gaité, la bonne humeur. Il y circule une verve comique plaisante, railleuse, qui tourne aisément à l'ironie et donne, dans l'occasion, de bons coups de dents aux adversaires. D. Liron, qui chercha à Lobineau la plus sottie querelle avec les plus tortueux procédés <sup>1</sup>, est appelé sans ambage « une petite beste » ; mot dur, mais bien mérité. Un autre, pour une sottise d'un autre genre, endosse le surnom de « sire Nigaldus. » L'abbé Chotard lui-même, son ami, qu'il nomme affectueusement « son « cher blondin, » pour avoir en certain cas dissimulé avec lui, devient immédiatement « Don Diègue le menteur, » et il l'engage à n'y pas revenir, sans quoi, dit-il, « je « vous ferai si grand honte que vous vous cacherez dans « un trou de taupe. »

Il est vrai que, dans son humeur plaisante et caustique, il ne s'épargnait pas plus que les autres. Cette « petite beste » de Liron, outre son premier exploit, avait encore attaqué D. Lobineau au sujet de sa traduction de l'*Histoire des deux conquêtes d'Espagne par les Maures*, sorte de roman historique d'un Espagnol, Miguel de Luna : « Il a raison pour le coup, avoue sans « hésiter Lobineau ; mais cela regarde plus Miguel de « Luna que moi, quoiqu'il m'ait aussi un peu peigné. « Par malheur, je n'ai point de représailles sur lui; car « il ne fait rien... que porter envie aux autres <sup>2</sup>. »

La plaisante lettre, que celle où il raconte ses exploits de cavalcadour ! La scène est près de Saint-Brieuc, où

<sup>1</sup> Voir le détail de cette affaire dans la *Correspond. des Bénédictins Bretons*, p. 178-181 et 187-189.

<sup>2</sup> *Corresp. des Bénédictins Bret.*, n° LXXXII, p. 140, 141, 142.

Lobineau était allé en 1713 passer trois semaines pour prendre des eaux minérales contre sa « néphrétique : »

Le dernier jour (dit-il à l'abbé Chotard), m'étant avisé d'aller faire une cavalcade au bord de la mer, monté sur un palefroi un peu plus fringant qu'il ne convenait, je fus payé de ma folie. Le cheval, étonné du bruit des flots et choqué de l'odeur de la mer, prit le mors aux dents, fit cent tours de manège malgré moi, terminés par cinq ou six sauts de mouton, dont le dernier, m'enlevant de la selle, m'envoya bien loin mesurer le sable, avec tant de véhémence que j'en eus le bras démis<sup>1</sup>.

Quand Lobineau racontait si joliment sa mésaventure, passée depuis cinq mois, son bras n'était pas encore guéri et menaçait de ne l'être jamais complètement. Cela n'empêche pas notre moine de plaisanter, car il était dur à lui-même, accoutumé à regarder d'un œil froid, presque ironique, les plus tristes accidents de la destinée humaine; quelque part il appelle la tombe « ce diable de trou de taupe par où il faut aller en paradis<sup>2</sup>. »

En approchant de ce trou de taupe, il ne perdit rien de sa verve et de sa gaité. Sa lettre à Mellier, écrite deux ans avant sa mort (en 1725), en est une preuve curieuse; il y annonce l'intention de quitter Paris pour aller « en quelque coin de la Bretagne planter des choux : »

Peut-être l'ouvrage de la terre (continue-t-il) me sera-t-il moins ingrat que tous ceux dont j'ai enrichi le public, et dont je n'ai retiré que méconnaissance, lassitude, épuisement et vieillesse. Du moins, si je me charge encore de quelque nouveau griffonage, ferai-je si bien mes conditions que je ne serai plus la dupe de mon bon cœur. J'aurai pour principe: *Tant payé, tant travaillé*; et du reste: *Comme je boiron, je diron*. Si l'on me redit le vieux proverbe qu'*Un moine n'a besoin de rien*, j'y répondrai qu'il n'a pas besoin non plus de se charger d'autre travail que de celui que comporte son office de moine moinant de moinerie<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Ibid.*, xcii, p. 167.

<sup>2</sup> *Ibid.*, n° xciii, p. 170.

<sup>3</sup> *Ibid.*, n° xcix, p. 220.

A côté de ces saillies d'esprit, de gaité, de raillerie comique ou mordante, nous voyons, dans plus d'une lettre de Lobineau, entre autres, dans celles qui concernent dom Audren, dom Briant, l'abbé Chotard, se révéler un cœur capable de toutes les délicatesses et de toutes les profondeurs de l'amitié. Mais sur ce point, par profession comme par caractère, il n'était pas expansif; bien loin d'étaler son cœur, il le cachait; il raillait même et il réprimait chez ses amis cette sensibilité larmoyante, qui commençait à être à la mode :

J'ai perdu mon cher dom Denis<sup>1</sup>, dit-il à Chotard, je l'aimois plus que vous n'aimiez la reine de Pologne, et je n'ai point pour cela jeté les hauts cris, arraché mes cheveux, dégarni mon menton. Il est mort, j'en suis bien fâché, et plus que personne! Mais qu'y faire? *Omnes eodem cogimur*.

Pour faire croire à son impassibilité, il raille Chotard, mais son cœur proteste et répète quelques lignes plus bas avec un soupir: « C'est au Mans que j'ai appris la mort du pauvre Denis<sup>2</sup>! »

Nul ne s'y trompera. Sous cette enveloppe froide, impassible, sous cet esprit souriant, railleur, plaisant, et dans son ironie même toujours de bonne humeur, il y a un cœur généreux, dévoué et fidèle à l'amitié, tout comme il y a une âme fière, vaillante, dévouée à la vérité, et qui pour la proclamer, la défendre, brava froidement toutes les menaces, tous les périls.

Si c'est là — et nul n'en saurait douter — le vrai, le fidèle portrait du père de la grande *Histoire de Bretagne*, qui regrettera pour lui sa légende?

ARTHUR DE LA BORDERIE.

<sup>1</sup> D. Denys Briant, mort le 6 février 1716.

<sup>2</sup> *Ibid.*, n° xciii, p. 169-170.

## APPENDICE

## DOM MORICE

GÉNÉALOGISTE DES ROHAN

Dans notre article sur *la Légende de Lobineau* (p. 147 de ce volume de la *Revue*), nous avons dit que deux amis des Rohan, dom Hyacinthe Morice et M. de Bedée, se permirent d'exécuter, après le décès de Lobineau, dans ses papiers historiques, une exploration prématurée, irrégulière, passablement suspecte. Pour montrer les liens intimes, quasi-domestiques, par lesquels dom Morice s'était inféodé aux Rohan-Soubise, il suffit des quatre lettres suivantes, à tout point de vue fort curieuses.

Le mois prochain, nous ferons connaître en détail le rôle, plus étrange encore, du président de Bedée.

1

Dom Liron à M. Le Clerc<sup>1</sup>.

Monsieur, j'ai reçu votre dernière lettre, belle, longue, savante, agréable, et telle que je l'attendois, dont je vous remercie très particulièrement....

Voici un nouvel historien qui va commencer à naître, à l'occasion duquel je vous apprendrai un fait qui me regarde. Lorsque l'*Apologie pour les Armoricains*<sup>2</sup> fut publiée, quelques esprits jaloux, qui voyoient avec chagrin que l'auteur estoit fort considéré par les supérieurs, se servirent de cette occasion pour le perdre, c'est à dire pour le faire sortir de Paris, et gagnèrent l'esprit du Général<sup>3</sup>, dont le grand âge affoiblissoit l'esprit. Ils y réussirent. Cela fut scieu au dehors. M. le prince de Soubise, evesque de Strasbourg, aujourd'hui cardinal de Rohan<sup>4</sup>, qui fit estime de cette *Apologie* et qui apprit ce qui se passoit, envoya son aumônier au libraire pour luy dire d'aller trouver l'auteur et de luy proposer que, s'il vouloit donner parole de travailler à l'histoire généalogique de la maison de Rohan, on le feroit rester par ordre du Roy<sup>5</sup>. L'auteur ne balança pas sur le parti qu'il devoit prendre. Il jugeoit qu'il ne luy convenoit pas de

<sup>1</sup> Bibliothèque Nationale, Mss. *Correspondance littéraire du président Bouhier*, n° 5. — Dom Liron, bénédictin, né à Chartres en 1665, mort en 1748. Nous ne citons de cette longue lettre que le passage qui concerne D. Morice et l'histoire généalogique de la maison de Rohan.

<sup>2</sup> Dissertation sur les origines du christianisme en Armorique, publiée par D. Liron en 1708, et dirigée contre les opinions que ce moine prêtoit en cette matière à D. Lobineau.

<sup>3</sup> Le Général de la Congrégation de Saint-Maur.

<sup>4</sup> Armand-Gaston de Rohan-Soubise, auteur des trois lettres qui suivent celle-ci.

<sup>5</sup> La cause de cette sympathie si vive du cardinal de Soubise pour D. Liron, c'est l'attaque de celui-ci contre Lobineau.

vivre *cum malevolis et invidis*, et qu'il se perdrait de réputation en soutenant les fables du roy Grallon, qui n'a jamais esté au monde<sup>1</sup>. Ainsi il répondit que la conjoncture des temps ne luy permettoit pas de s'engager, et que les supérieurs feroient ce qu'ils jugeroient à propos, etc.

A la fin de l'année dernière, on s'est adressé au Général de Saint-Maur pour luy demander un religieux afin de composer cette histoire. On a jetté les yeux sur un jeune homme qui demeure à Rennes<sup>2</sup>, nommé Hyacinthe Morice, qui s'en est chargé. Il a fait ici<sup>3</sup> son cours de théologie. Il a de la piété, mais il ne sçait pas trop le metier auquel il s'est prêté....

Voilà des nouveautés littéraires qui vous seront nouvelles, et je croy que vous en serez content.

Je suis toujours avec bien du respect, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur

F. JEAN LIRON M. B.

Au Mans, le 26 de fevrier 1729.

2

Le cardinal de Rohan à dom Morice<sup>4</sup>.

A Paris, ce 24 avril 1729.

Si j'ay différé de répondre à votre lettre, mon Reverend Père, ce n'est pas que je ne sois plein de reconnoissance des manieres obligeantes avec lesquelles vous vous prêtez à mes desirs et à ceux du Père General; mais accablé d'affaires, je n'ay pu prendre connoissance de votre projet aussy promptement que je l'aurois voulu. Il me paroît très judicieux; il y a, ce semble, plus que de la vraysemblance à faire descendre les comtes de Porrohet des comtes de Rennes. L'autorité du Père Dupas est très grande en ces matières. Il avoit examiné toutes les archives de Bretagne; il étoit reconnu pour un homme de grand sens, et d'ailleurs rien ne peut le rendre suspect. Les memoires manuscrits du marquis du Bois de la Motte disent la même chose, tant apparemment sur le temoignage du Père Dupas que sur ses propres recherches.

Il seroit cependant à souhaiter qu'on approfondit encore davantage un fait qui, à proprement parler, est le nœud de tout le travail que vous voulez bien entreprendre. Quelques historiens et Mezeray entre autres, ont pretendu que *Poher*, *Pohr* et *Porhoët* étoient une même chose. Si cela étoit vray, il se trouve des titres des comtes de Poher qui seroient très favorables, mais c'est ce qu'il faudroit demesler. Il est important aussi de concilier l'origine des comtes de Porhoët avec la charte d'Alain Fergent, dont voicy les termes: *Viccomes de Rohano, qui descendit de linea Conani Britonum regis*. Tout ce que vous nous promettez sur l'ancien Porhoët et sur la Domnonie (*sic*) fait esperer de grandes lumières par rapport à l'histoire de ce temps-là et n'a point encore été developpé jusqu'icy.

Voilà les reflexions que je puis faire quant à present, mon Reverend Père, sur votre projet. Le point principal, comme je l'ay déjà dit, est de

<sup>1</sup> D. Liron confond Grallon avec Conan Mériader; les Rohan tenoient fort à celui-ci et nullement à celui-là, dont l'existence est d'ailleurs incontestable.

<sup>2</sup> A l'abbaye de Saint-Melaine, où D. Morice avoit fait sa profession en 1713, à l'âge de vingt ans (né à Quimperlé en 1693, mort en 1750).

<sup>3</sup> A l'abbaye de Saint-Vincent du Mans.

<sup>4</sup> Bibliothèque Nationale. Ms. fr. n° 22,313, f. 158.

prouver que Guethenoc, comte de Porhoët, descendoit des anciens souverains de Bretagne. Quand ce fait sera éclairci, le reste sera facile, et nous vous communiquerons alors toutes les connoissances que nous avons des distinctions dont la maison de Rohan a jouy, telles par exemple que sa Chambre des comptes, les us et coutumes du pays de Porhoët et de Rohan etc... Il y a dans vos tables genealogiques quelques fautes légères sur ce qui regarde les frères de M. de Rohan et sur la branche de Guemené.

Au reste votre projet me paroist bien pris, bien suivi, et d'une telle étendue qu'il ne laisse rien à désirer. Je vous prie, mon Reverend Père, d'exécuter ce projet, de me donner de vos nouvelles et du progrès de votre travail, et d'être bien sûr de ma reconnaissance. Comptez que vous avez affaire à gens qui aiment par dessus tout la vérité et qui ne vous demanderont pas même de donner pour vray ce qui ne seroit que vraysemblable<sup>1</sup>, quelque fondée que fût d'ailleurs cette vraysemblable (*sic*). Si vous avez besoin de secours, comme cela doit être, parlez avec confiance, et vous serez servy; et je compte que nous vous verrons quand vous aurez plus avancé dans vos recherches.

Je vous honore infiniment, mon Reverend Père.

LE CARDINAL DE ROHAN.

3

*Le cardinal de Rohan à dom Morice<sup>2</sup>.*

A Saverne, le 6 juillet 1729.

Je suis bien aise, mon Reverend Père, d'apprendre par vous-même le parfait rétablissement de votre santé, et très touché de vous voir toujours le même zèle et la même vivacité pour l'exécution du projet que vous avez entrepris.

On connoît sans peine, par vos reflexions sur les difficultés que je vous avois proposé, que l'étude que vous avez faite de l'histoire de Bretagne est très profonde et très exacte, et j'espère infiniment de votre travail. Je crois cependant qu'il seroit à propos de ne point encore donner de forme à votre ouvrage ny d'embrasser aucun système particulier, que vous n'eussiez les matériaux que nous vous préparons. Il me vient incessamment des copies de tout ce que l'on a pu trouver dans les archives du Château de Nantes concernant la maison de Rohan. J'apprens qu'il s'y est trouvé des actes très favorables à ses prétentions, et dont il est nécessaire que vous ayez connoissance. Je ne doute pas qu'une grande partie des archives de notre maison, qui est entre les mains de M. le duc de Rohan, ne nous fournisse encore beaucoup de pièces aussy curieuses qu'intéressantes. Je prendray des mesures pour que vous puissiez en avoir communication et en tirer ce qui sera de quelqu'utilité à votre dessein.

Au surplus je ne puis m'empêcher de vous observer que, quelque grandes que soient les difficultés qui vous ont arrêté dans l'examen que vous avez fait de la charte d'Allain Fergent et qui vous la font regarder comme suspecte, il est cependant de la dernière conséquence de ne pas

<sup>1</sup> Pour savoir ce que valoit cette belle assurance, voir dans la lettre suivante ce qui concerne la charte d'Allain Fergent.

<sup>2</sup> Bibl. Nat. Ms. fr. n° 20,941, f. 155.

abandonner cette pièce. Pût-elle estre démontrée fautive, ce que je n'admets pas, ce n'est point à nous à le dire et encore moins à le prouver; il nous convient au contraire de la défendre autant qu'elle peut l'estre, et cela n'est pas, à ce que je crois, bien difficile. Un titre comme celui-là, qui a esté attaqué assez souvent, mais toujours sans succès, qui fait loy en Bretagne, qui y est conservé dans la Chambre des comptes de Nantes, dont on se sert pour décider les contestations qui naissent sur les matières qu'il traite; un titre de cette nature porte un caractère de vérité qui ne peut estre détruit que par l'évidence de la démonstration<sup>1</sup>. Ce même titre existoit, tel qu'on le voit encore aujourd'hui, cent ans avant l'entreprise de ceux qui, disoit-on, étoient entrez de force dans les archives pour l'y déposer. L'arrêt du Conseil du premier avril 1692 l'a jugé ainsi.

Je compte d'être à Paris le 20 du mois prochain; je vous y donneray de mes nouvelles, et je seray plus en état de concerter avec vous la façon dont votre ouvrage doit estre entamé et suivi.

Soyez, je vous prie, bien persuadé, mon Reverend Père, des sentiments d'estime et de considération avec lesquels je vous honore très parfaitement.

LE CARDINAL DE ROHAN.

(L'adresse porte : De Saverne. — Bretagne. Au Reverend Le Reverend Père Morice, Religieux Benedictin. A Saint Melaine. CARDINAL DE ROHAN.)

4

*Le cardinal de Rohan à dom Morice<sup>2</sup>.*

A Versailles, le 23 de 1730.

J'ay communiqué à M. le prince de Rohan, mon Reverend Père, la lettre que vous m'avez écrite en dernier lieu. Nous sommes l'un et l'autre très touchés et très reconnoissans du zèle que vous nous témoignez pour tout ce qui nous regarde. Afin de le mettre à profit tout le plus tost qu'il sera possible, nous sommes convenus que je vous prierois de vous rendre à Paris sans perdre de temps. Là, nous nous communiquerons nos idées sur le travail en question; nous fixerons un plan qu'il vous sera plus aisé de suivre que vous ne le pourriez faire dans l'éloignement où vous estes. Nous avons entre les mains quantité d'excellents matériaux; nous vous en ferons fournir de la Bibliothèque du Roy et de toutes les bibliothèques de Paris où il se trouvera quelque chose qui soit propre à notre dessein. Vous apporterez avec vous ce que vous avez de memoires et de titres sur la matière. Ayez la bonté de me faire savoir par quelle voye vous souhaitez qu'on vous fasse tenir l'argent dont vous aurez besoin pour votre voyage. Je me charge de vous faire avoir votre obédience du Reverend Père General, qui est déjà instruit des vues que nous avons.

Je suis à vous, mon Reverend Père, avec toute l'estime et toute la considération possible.

LE CARDINAL DE ROHAN.

<sup>1</sup> Tout le monde sait que cette pièce est archaïque.

<sup>2</sup> Bibl. Nat. Ms. fr. n° 22,313, f. 160.

## NOTICES ET COMPTES RENDUS

LES NOYADES DE NANTES, deuxième édition, revue et augmentée de l'*Histoire de la persécution des prêtres noyés*, par M. Alfred Lallié. In-8° de 179 p. — Nantes, Libaros, Carrefour Casserie, 2.

Les noyades de Nantes ont une douloureuse célébrité, mais les détails précis en étaient peu connus ; on ne s'accordait ni sur les nombres ni sur les dates, et, ce qu'il y avait de plus grave, c'est que les noms des victimes étaient, pour la plupart, ignorés. Ainsi, nous avons des milliers de martyrs, mis à mort en bloc, par une méthode que l'antiquité païenne ne connut pas, mais nous n'avions pas d'actes de leur martyre. C'est cette lacune que M. Lallié s'est efforcé de combler, et il l'a fait avec une érudition rigoureuse qui cherche moins à émouvoir qu'à prouver. Quoi de plus émouvant, après tout, que la statistique toute simple du crime ! M. Lallié a une qualité maîtresse, celle de porter le culte de la vérité jusqu'au scrupule. Il craint autant d'accuser à faux des hommes chargés d'ailleurs de forfaits, que ceux-ci craignaient peu d'outrager, de fusiller, de noyer des innocents. Aussi, son autorité est-elle irréfragable.

Il résulte de ses recherches laborieuses qu'il y eut à Nantes, du milieu de novembre 1793 à la fin de janvier 1794, onze grandes noyades, sans compter six noyades à dates incertaines et dont quelques-unes peut-être se confondent avec les premières. Quant au nombre des noyés, M. Lallié arrive, par une suite de calculs reposant tous sur des données précises, au chiffre de 4,860. Et quelles étaient ces victimes ? Ce furent d'abord des prêtres, puis des personnes de toute classe, parfois même des femmes enceintes, parfois des enfants. On a mis en doute les noyades d'enfants. Ce

qui est sûr, c'est que des centaines d'enfants, écroués dans les prisons, disparurent, sans qu'il soit possible de retrouver leurs traces, et les nombreux témoignages que M. Lallié accumule, s'accordent à dire qu'ils furent jetés à l'eau. Ne faut-il pas remonter à Hérode pour trouver rien de semblable dans l'histoire ?

Les autres victimes ne furent pas traitées différemment. On ne leur fit subir ni apparence de jugement, ni interrogatoire. Vous êtes prêtre, cela suffit ; vous êtes vaincu, cela suffit ; vous êtes femme, mère ou sœur d'un *brigand*, et vous avez été trouvée errante après la bataille, cela suffit, et l'on vous envoie, pour toute justice, à la *baignoire nationale*.

Ce n'est pas tout ; on insulte en vous aux sentiments les plus délicats de l'âme humaine ; on insulte à votre pudeur, en vous mettant souvent à nu, hommes et femmes, pour mieux profiter de vos dépouilles, et, sans doute aussi, pour se donner le hideux plaisir d'un rire cynique<sup>1</sup> ; on insulte à votre foi, en faisant servir les termes sacrés de la religion à exprimer le genre de votre mort ; on ne vous noie pas, on vous donne le *baptême patriotique*. Ne parlons pas des *mariages républicains*, bien que la tradition, à cet égard, nous vienne des révolutionnaires eux-mêmes et qu'elle ait été longtemps incontestée ; nous aimons mieux croire, avec M. Lallié, que ce comble du cynisme impie fut une rare exception et non une habitude ; mais ce qui fut habituel, ce fut de blasphémer et de plaisanter en tuant, et, lorsque les suppliciés poussaient des cris, d'étouffer leurs cris par le chant de la *Carmagnole*. Tel fut le caractère spécial de ces affreuses hécatombes, caractère particulièrement satanique.

Nous avons dit qu'on noyait sans jugement, mais, bien mieux, on noyait sans prétexte. Qu'étaient, en effet, ces 83 prêtres dont M. Lallié a pu reconstituer la liste et qui furent tous compris dans

<sup>1</sup> Voir les déclarations du directeur général de l'artillerie Favreau, du canonier Wailly, de l'armurier Laurency, de Nicolou, médecin et patriote fort ardent de Saint-Etienne-de-Montluc, tous témoins oculaires. (*Noyades de Nantes*, pp. 39, 49, 61 et 80.)

la noyade du 27 brumaire an II (17 novembre 1793)? C'étaient des vieillards qui avaient tous dépassé soixante ans, ou des infirmes. Les prêtres valides avaient été déportés dès le mois de septembre 1792, et les vieillards seuls, les infirmes avaient été autorisés à rester en France, où ils devaient occuper, au chef-lieu de chaque département, une maison commune. Cette maison commune, on le pense bien, fut tout simplement une prison, et il faut lire dans l'*Histoire de la persécution*, dont M. Lallié fait suivre aujourd'hui l'*Histoire des Noyades*, ce que fut cette prison pendant les dix-sept mois que les malheureux prêtres y furent enfermés. La persécution girondine précédait ainsi et préparait la persécution montagnarde.

Il est bon de remarquer d'abord, ainsi que le fait M. Lallié, que les arrestations avaient eu lieu en violation de toutes les lois; c'était l'habitude du temps; les lois n'étaient faites, plus tard, que pour justifier les crimes. On n'emprisonnait d'ailleurs, disait-on, que par précaution, par prudence; mais on commençait par supprimer le traitement promis; on supprimera plus tard les vases sacrés, même ceux d'étain, afin qu'il soit bien entendu que c'est moins encore pour voler que pour s'attaquer à la conscience. On supprimera les soutanes, on pillera officiellement les effets, et, si quelqu'un des malheureux captifs expose au soleil, pour le faire sécher, le peu de linge qui lui reste, on fera grand bruit de ce linge comme d'un signal donné aux ennemis de la République, et l'on fera griller les fenêtres.

Ces vieillards sont, en outre, promenés du château à l'entrepont d'une galiote qui devient bientôt un séjour d'infection; on était en plein été; puis on les transporte aux *Petits-Capucins*, puis on les ramène à la galiote, en laissant partout des morts comme souvenir de leur passage. Leurs réclamations, leurs plaintes, que M. Lallié a pu recueillir, sont toujours dignes, mais navrantes. On était censé leur allouer vingt-cinq sols par jour pour vivre, mais la cherté des denrées et l'inexactitude des paiements les laissaient souvent dans la plus cruelle détresse. Voilà où ils en étaient, quand on trouva plus simple d'en finir par des noyades.

On comptait parmi eux plusieurs octogénaires, MM. Couvrant, entre autres, ancien curé de Besné, Guéguen de Kermorvan, capucin, Lemerrier, ancien recteur de la Chapelle-Basse-Mer, etc. Il y en avait un, nommé Marin Leroy, qui ne pouvait marcher qu'avec des béquilles, un autre qui est signalé comme étant presque aveugle; tous n'avaient que des restes de vies usées par l'âge, la souffrance et la misère; mais ces restes gênaient, coûtaient, faisaient craindre le typhus, et l'on était bien aise de s'en débarrasser. La peur de la peste était devenue même telle, qu'on noya jusqu'à des voleurs, jusqu'à des filles perdues.

Il est convenu d'ailleurs, dans le monde révolutionnaire, que toutes ces horreurs ne sont imputables qu'à Carrier, et que la Révolution en fit bonne justice en envoyant le monstre à l'échafaud. Oui, certes, elle fut juste, cette fois, mais n'avait-elle pas commencé par être complice? Fusilla-t-on, noya-t-on, pendant plusieurs mois à Nantes, sans que le moindre écho se fit entendre à Paris? Ce qui est vrai, c'est que Carrier se vantait hautement de ses œuvres. — « L'accident des prêtres qui ont péri sur la Loire, écrivait-il à la Convention, dès les premiers jours, réjouit tous les citoyens. Mes collègues viennent de m'en adresser cinquante-huit. » Et une autre fois: « Quel torrent révolutionnaire que la Loire! » Et, lorsqu'on se plaignait à l'intègre Robespierre de ces exécutions d'un genre qui n'était plus nouveau, suivant le mot même de Carrier, que répondait-il? — « Carrier est un patriote; il fallait cela dans Nantes »<sup>1</sup>.

Nous voudrions oublier toutes ces hontes que nous ne le pourrions pas, car elles sont des leçons, et les héroïques vertus qu'elles rappellent sont des exemples; on ne saurait donc au contraire trop encourager les études dans le genre de celles auxquelles M. Lallié s'adonne déjà depuis longtemps; études calmes, impartiales, irréfutables. Voilà déjà bien des années que M. l'abbé Tresvaux ouvrit la marche par ses deux volumes sur la persécution religieuse en Bretagne; M. l'abbé Cahour nous a donné ensuite la *Vie de M. Orain*, un autre apôtre des mauvais jours, qu'il a sauvé de l'oubli

<sup>1</sup> Les *Noyades de Nantes*, p. 91.

avec l'âme et le sentiment qu'il apporte à toutes ses œuvres. M. l'abbé Cahour nous a également rendu l'état général du clergé du diocèse à l'heure où s'ouvrit la persécution. Au même moment, la *Revue de Bretagne* publiait les mémoires de l'abbé Agaisse, curé de Château-Thébaud, un autre grand ouvrier de la sainte cause<sup>1</sup>; puis nous avons eu les travaux de M. Lallié sur Machecoul, sur le Bouffay, sur les noyades; les additions qu'il vient de faire à ce dernier écrit en doublent l'intérêt; mais que de lacunes encore à remplir! que de documents précieux à rechercher et à mettre au jour! Malgré toute sa bonne volonté, M. Lallié n'a pu nous donner que les noms des prêtres de la première noyade, mais les cinquante-huit de la seconde, mais les malheureux de tout âge et de tout sexe des noyades suivantes restent pour la plupart inconnus. Serons-nous toujours réduits à dire d'eux ce que les premiers chrétiens écrivaient parfois sur les ossuaires des martyrs: « Mille, deux mille dont Dieu sait les noms, *quorum nomina scit Deus?* »

Et sur ceux qui sont maintenant connus, que de documents nous manquent encore! Nous avons une liste studieusement annotée, mais ce n'est encore qu'une liste. Attachons-nous du moins à perpétuer la mémoire de ces martyrs. Machecoul pourrait-il jamais oublier Roland Hervé de la Bauche, son pieux et fidèle pasteur, et Varades, Joseph Loyand, qui fut arrêté en revenant dans sa paroisse conférer un baptême! Drains, en Anjou, oubliera-t-il Paul-René Guillet de la Brosse qui l'évangélisa pendant sept ans avant d'être conduit à la mort? La Chevrollière oubliera-t-elle Julien Gennevoys qui est porté sur les papiers du temps comme ayant reçu le *baptême patriotique*? Notre cathédrale enfin, car il faut en finir, n'aura-t-elle pas un souvenir pour Jean-Baptiste Fleuriau, le vénérable curé de Saint-Jean-en-Saint-Pierre, qui comptait soixante-dix-neuf ans lorsqu'il fut jeté à l'eau?

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

<sup>1</sup> *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. XVIII, pp. 97 et 197.

## LE CORRESPONDANT

(Paris, rue de Tournon, 29. — Un an, 35 fr.; 6 mois, 18 fr.)

*N° du 25 février 1880.* — I. Charles X et ses nouveaux historiens. Le ministère Polignac, fin (comte de Ludre). — II. Une nouvelle confédération germanique (Anatole Langlois). — III. Blanche (Louis Joubert). — IV. Paul-Émile Botta, d'après de nouveaux documents (Charles Levavasseur, ancien député). — V. Du projet de rachat de la ligne d'Orléans (baron Ernouf). — VI. Un souvenir des premières années de ce siècle (comte de Champagny, de l'Acad. fr.). — VII. Réponse de la Muse à M. Victor de Laprade (J. de Saint-Félix). — VIII. Revue critique (P. Douhaire). — IX. Mélanges. — X. Quinzaine politique (Auguste Boucher).

*N° du 10 mars 1880.* — I. L'Irlande (V. de Chevigny). — II. Le Conseil d'État sous le second empire et la troisième république (un ancien membre du Conseil d'État). — III. Les demi-mariages, I (Paul Perret). — IV. L'expédition suédoise du professeur Nordenskjöld. Découverte d'un passage au nord-est dans la mer glaciaire de Sibérie (Jules Girard). — V. Un roman prussien contemporain. Les Allemands peints par eux-mêmes, I (Pierre du Quesnoy). — VI. Les Œuvres et les Hommes. Courrier du théâtre, de la littérature et des arts (Victor Fournel). — VII. Le patriotisme chrétien. Lettre pastorale de Mgr l'Archevêque d'Albi. Discours de Mgr l'Évêque d'Autun. — VIII. Revue des sciences (Henri de Parville). — IX. Quinzaine politique (Auguste Boucher).

## CONDITIONS D'ABONNEMENT

DE LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* paraît le 25 de chaque mois, par livraisons de 80 ou 88 pages, format in-8°.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Hors Nantes... 15 fr. par an. || Pour Nantes... 12 fr. par an.

ON SOUSCRIT A LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE CHEZ

A Nantes... Au bureau de la Revue, pl. du Commerce, 4.	A Lorient... CHARLES.
A Paris... DUMOULIN, libraire, quasi des Grands-Augustins, 43.	A Foutenay... FILLON.
A Rennes... VERDIER.	A Luçon... RENAUD.
PLIBON.	A Vitré... GUAYS.
FOUGERAY.	A Morlaix... LE LÉDAN.
A Vannes... GALLES.	A Lambion... LE GOFFIC.
A St-Brieuc... PRUD'HOMME.	A Dinan... HUART.
A Quimperlé... TH. CLAIRET.	A Redon... DUBOIS.
A Brest... LEFOURNIER.	A St-Malo... CONL.
	A Tréguier... LE FLEM.
	A Fougères... BREHIER.

# LE DERNIER MOT DE LA PEINTURE OLÉOGRAPHIQUE

Tous nos lecteurs connaissent l'*oléographie*, ou peinture par impression, au moyen de laquelle on est arrivé en ces dernières années à reproduire avec une merveilleuse exactitude les plus beaux tableaux des grands maîtres, en leur conservant toutes leurs couleurs et en quelque sorte les coups de pinceau. L'office de la *Presse catholique*, dont nous avons annoncé tout dernièrement le *Bulletin illustré* a fait chez les éditeurs français et étrangers un choix de tableaux oléographiques de bon goût, que nos lecteurs nous sauront certainement gré de leur recommander. Les sujets suivants sont vraiment admirables. Les dimensions sont mesurées sur la peinture : **Ecce Homo**, de Guido Reni. **Mater Dolorosa**, de Sassoferrato, format 49 centimètres sur 41, les deux pendants 15 francs (acquisition hors ligne). *La Vierge de Guadalupe*, format 38 sur 35 (nouvellement éditée et avec un grand succès), prix : 3 fr. **Ecce Homo**, de Guido Reni, et **Mater Dolorosa**, de Carlo Dolci, format 12 sur 9, admirables miniatures à prix réduit à titre de spécimens et collées sur bristol; les deux 1 fr. 50. **Deux tableaux pour salle à manger**, format 45 sur 52, représentant des fruits, un citron, verre, raisins, figues, écrevisses, groseilles, etc. (tout nouvellement édités); ces deux tableaux sont le *nec plus ultra* de l'imitation de peinture à l'huile, leur succès sera certainement très grand; prix des deux pendants, 12 fr. Plus grands tableaux de fruits avec gibier, format 75 sur 63, prix des deux pendants : 20 francs. (Le nouveau catalogue est envoyé gratis et franco sur demande.) Les tableaux annoncés ci-dessus sont envoyés franco de port dans toute l'union postale et soigneusement roulés autour d'un cylindre pour éviter toute détérioration ou accident.

Envoyer le prix en un mandat-poste en faisant la commande au directeur de l'office de la *Presse catholique*, 76, rue Bonaparte, à Paris.

## LE BULLETIN

de l'Office de la Presse catholique.

Revue bi-mensuelle illustrée reproduisant chaque fois un ou plusieurs fac-similés de tableaux de grands maîtres. Abonnement d'un an, 5 fr. Bureaux, 76, rue Bonaparte, à Paris.

(Les lecteurs de la *Revue de Bretagne* qui s'abonneront au *Bulletin* auront droit au remboursement du prix en articles à choisir dans le catalogue.)

DIGESTIONS ARTIFICIELLES  
**VIN**  
BI-DIGESTIF DE  
**CHASSAING**  
A LA  
PEPSINE ET A LA DIASTASE  
Agents naturels et indispensables de la  
DIGESTION  
**20 ans de succès**  
contre les  
DIGESTIONS DIFFICILES  
OU INCOMPLÈTES,  
MAUX D'ESTOMAC,  
DYSPEPSIES, GASTRALGIES,  
PERTE DE L'APPÉTIT, DES FORCES,  
AMAIGRISSEMENT, CONSOMPTION,  
CONVALESCENCES LENTES,  
VOMISSEMENTS...  
PARIS, 6, Avenue Victoria, 6  
Se trouve dans les principales pharmacies.